

N° 59

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION.

PAR M. ROGER CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)**

ANNEXE N° 45

DÉFENSE

Exposé d'ensemble. - Dépenses en capital

Rapporteur spécial : M. RENE MONORY

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur* ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean-François Pintat, *vice-présidents* ; MM. Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires* ; M. Roger Chinaud, *rapporteur général* ; MM. Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Claude Belot, Mme Maryse Berge Lavigne, MM. Raymond Bourguin, Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Goetschy, Yves Guena, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 38), 922 (tome XI), 923 (tomes IV à X) et T.A. 181.

Sénat : 58 (1989-1990).

Lois de finances. - Défense.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	5
EXAMEN EN COMMISSION	13
INTRODUCTION	19
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET 1990	21
CHAPITRE PREMIER : QUELQUES COMPARAISONS INTERNATIONALES	21
CHAPITRE II : L'EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES . . .	25
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES DU PROJET DE BUDGET .	27
CHAPITRE IV : LA STRUCTURE DU PROJET DE BUDGET	29
1 - <i>Services votés et mesures nouvelles</i>	29
2 - <i>La répartition des crédits du titre V</i>	31
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET DE BUDGET POUR 1990, PREMIERE ANNUITE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION . .	33
CHAPITRE PREMIER : LES PROGRAMMES NUCLEAIRES	33
1 - <i>Les crédits des forces nucléaires stratégiques</i>	34
2 - <i>Les crédits de l'armement nucléaire préstratégique</i>	36
CHAPITRE II : LES PROGRAMMES SPATIAUX	39
CHAPITRE III : LES CREDITS D'ETUDES ET DE DEVELOPPE- MENT	41
CHAPITRE IV : LES EQUIPEMENTS CONVENTIONNELS	43

TROISIEME PARTIE : LE PROJET DE BUDGET ET LA PRISE EN COMPTE DE L'AVENIR : UN BUDGET PEU ANTICIPATEUR	53
CHAPITRE PREMIER : L'EVOLUTION DE LA SOCIETE ET DES TECHNIQUES : EFFICACITE ET VULNERABILITE D'UNE DEFENSE « INFORMATISEE »	53
1° <i>L'adaptation des dotations et des techniques budgétaires</i>	55
2° <i>L'orientation des crédits budgétaires vers les industries de pointe</i>	57
CHAPITRE II : L'EVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE COHERENCE DE NOS PROGRAMMES D'ARMEMENT	60
1° <i>L'espace</i>	60
2° <i>L'armement préstratégique</i>	62
CONCLUSION	65
DISPOSITIONS SPECIALES : Article 39 - DEPENSES EN CAPITAL DES SERVICES MILITAIRES	66
ANNEXES	
- ANNEXE 1 : Mouvements de crédits en 1989	67
- ANNEXE 2 : Crédits d'équipement selon les classes de coût du budget de programme	69

AVANT-PROPOS

I - PRESENTATION GENERALE

La part du prélèvement sur le P.I.B.m. s'élève à 3,54%.

La progression du budget de la Défense (hors pensions) s'établit à 3,88 %.

Le titre III s'accroît de 3,53 %, le titre V de 4,20 %.

- Aux crédits du titre V inscrits dans le projet de loi de finances, doit s'ajouter le produit des cessions d'actifs évalués à 1 000 millions de francs.

- Les hypothèses économiques portent sur une croissance des prix du P.I.B.m. de 2,6 %.

1. MONTANT DU BUDGET (hors pensions)

(En millions de francs)				
	1989	1990	% d'augmentation	
TITRE III (C.P.)	84 360	87 343	+ 3,5	
TITRES V et VI	A.P.	111 920	116 000	+ 3,6
	C.P.	98 000	102 100	+ 4,2
TOTAL C.P.	182 360	189 443	+ 3,8	

(En millions de francs constants 1989 (1))			
TOTAL C.P.	182 360	184 642	+ 1 %

(1) Sur la base d'une hypothèse d'augmentation des prix du P.I.B.m. de 2,8 % pour 1989.

**2. MONTANT ET POURCENTAGE DES TITRES III, V ET VI
DANS LE BUDGET DE LA DEFENSE**

	1989		1990	
	En millions de francs	En pourcentage	En millions de francs	En pourcentage
<i>Crédits de paiement</i>				
Titre III	84 360	46,24	87 343	46,1
Titre V et VI	98 000	53,74	102 100	53,9
<i>Autorisations de programme</i>				
Titre III	5 568	4,74	5 660	4,7
Titre V et VI	111 920	95,26	116 000	95,3

**3. IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUNE DES SECTIONS
AU SEIN DU BUDGET DE LA DEFENSE EN 1988 ET 1989 (en %)**

	1988	1989
Section commune	24,7	24,2
Section Terre	20,9	20,9
Section Marine	26,2	26,1
Section Air	19,5	19,8
Section Gendarmerie	8,7	9,0
	100	100

4. PART DU BUDGET DE LA DEFENSE (en %)

	Dans le budget de l'Etat	Dans le P.I.B.m.
1977	17,43	3,59
1978	16,94	3,67
1979	16,80	3,68
1980	16,87	3,75
1981	16,91	3,95
1982	15,58	* 3,97
1983	15,09	4,01
1984	15,15	3,93
1985	15,09	3,85
1986	15,36	3,78
1987	16,12	3,82
1988	16,10	3,67
1989	15,83	3,61
1990	15,55	3,54

* Après annulation des crédits du titre V

II - ANALYSE DES CREDITS DU TITRE V

(En millions de francs)

	Crédits de paiement			Autorisations de programme		
	1989	1990	Evolution en pourcentage	1989	1990	Evolution en pourcentage
Air	24 138	25 036	+ 3,72	27 039	28 575	+ 5,68
Terre	22 687	23 482	+ 3,50	26 409	28 119	+ 6,47
Marine	22 572	24 034	+ 6,47	27 509	26 976	- 1,94
Gendarmerie	1 849	1 933	+ 4,54	1 917	2 199	+ 14,71
Section commune	26 754	(1) 27 615	+ 3,21	29 046	(2) 30 131	+ 3,73
	98 000	102 100	+ 4,18	111 920	116 000	+ 3,64

(1) Dont titre VI : 485 MF.

(2) Dont titre VI : 549 MF.

Le titre V s'élève à :

- en autorisations de programme, à 116 milliards de francs supérieur de 3,4 % à celui de 1989 (de 1984 à 1986 le montant des autorisations de programme n'avait pas augmenté ;

- en crédits de paiement, à 102,1 milliards de francs, soit une progression de 4,2 % par rapport à 1989 (98 milliards de francs).

En ajoutant les fonds de concours attendus (cessions d'actifs mobiliers et immobiliers) les crédits totaux du titre V sont portés à 103 100 millions de francs.

1. Le nucléaire

Il représente 31,4 % du titre V (contre 32,2 % en 1989), soit 32 088 millions de francs (+ 1,78 %).

Les crédits prévus permettent la poursuite des programmes en cours, au prix toutefois de certains retards.

1.1. Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)

- . Poursuite du développement du premier S.N.L.E. nouvelle génération dont le lancement prévu en 1994 sera retardé de 6 mois ;

- . Refonte des deux S.N.L.E. de la génération actuelle (l'« Indomptable » et « Terrible ») pour les rendre aptes à l'emport du missile M 4 ;

- . Report de la mise au point du missile M 5.

. Etalement du programme S 4 (plateau d'Albion). Abandon de la formule du missile déplaçable.

1.2. Armement nucléaire préstratégique (A.N.P.)

- . Livraison de 13 MIRAGE 2000 N ;
- . Poursuite du programme HADES.

2. Le spatial

Les crédits (2 397 millions de francs) sont en augmentation de 45 % par rapport à 1989 et doivent permettre la poursuite du programme du satellite d'observation (HELIOS) et de communication (SYRACUSE II).

3. Les forces classiques

- Armée de l'Air

- . Commande de 28 avions de combat :
10 MIRAGE 2000 DA, 18 MIRAGE 2000 N' (version appui tactique au sol dérivé du 2000 N).
- . Livraison de 19 MIRAGE 2000 DA.
- . Développement de l'A.C.T. pour une première livraison avancée à 1996.

- Armée de Terre

- . Développement de grands programmes :
Futur char Leclerc (10 chars commandés en 1990),
Surveillance du champ de bataille (ORCHIDEE),
La réalisation de ces deux programmes étant retardée d'une année.
- . Hélicoptère franco-allemand HAP/HAC ;
- . Modernisation des blindés :
Livraison de 68 chars A.M.X. 30 modernisés en version B2, aucune commande (arrêt du programme).

. Commandes et livraisons diverses :

Commande de 37 canons de 155, livraison de 60,

Commande de 17 lance-roquettes multiples (L.R.M.), livraison de 9,

Commande de 2 092 véhicules tactiques et logistiques, livraison de 3 673 (ralentissement du programme).

- *Marine*

Outre les S.N.L.E., deux programmes mobilisent l'essentiel des moyens de la Marine : le porte-avions nucléaire (P.A.N.) et les ATLANTIQUE NG dont 3 seront commandés et quatre livrés.

Ces deux programmes sont ralentis (retard de 2 ans pour le P.A.N.).

Par ailleurs, on enregistre la commande de 2 frégates de surveillance, le lancement d'une frégate sous-marine, la poursuite du programme des frégates légères.

Pour l'Aéronautique navale, aucune décision n'est encore prise quant au remplacement des avions « CRUSADER ».

- *Gendarmerie*

Poursuite des programmes de logements, de transmissions (mise en place des terminaux SAPHIR et développement du réseau RUBIS) et de rénovation du parc auto (commande de 2 200 véhicules).

COMMENTAIRES

1/ Pour la quatrième année consécutive, le titre V dépasse le titre III ; il progresse de 4,2 % en francs courants soit 1,6 % en francs constants.

Cette progression est toutefois *l'une des plus faibles* de ces dernières années. Elle est loin de l'accroissement de 6 % en volume qui était l'objectif annuel de la programmation 1987-1991.

En revanche, pour la première fois depuis 3 ans, le titre III va sans doute *progresser en termes réels*.

2/ Les crédits du titre V financeront :

- les « *études, recherches et prototypes* » à hauteur de 35,8 %, en accroissement continu depuis quelques années. Cet accroissement des programmes en développement pose le problème du financement, le moment venu, des fabrications de série ;

- les « *fabrications d'armements*, de munitions et de matériels divers », à raison de 56,4 %, pourcentage en baisse à l'inverse du précédent ; les rechanges et les munitions risquent de pâtir de cette régression ;

- *L'infrastructure*, pour 5,4 % dont les crédits devront commencer à financer le programme de réimplantation des unités de l'armée de Terre (plan ORION) ;

- pour le reste, des investissements techniques et industriels dans les établissements de la Délégation générale pour l'armement.

3/ La situation de chacun des *grands systèmes de forces* se présentera, schématiquement, comme suit :

- Forces nucléaires stratégiques

Elles seront touchées par les retards importants du développement du missile sol-sol S 4, du missile mer-sol M 5 ; le programme du S.N.L.E. de nouvelle génération sera décalé de 6 mois.

- Forces terrestres

La modernisation du char A.M.X. 30 sera arrêtée, le canon de 155 mm. tracté ne sera plus commandé, le programme SANTAL (missiles sol-air) est abandonné. Les commandes et les cadences de livraison des véhicules tactiques seront réduites ; le système de surveillance du champ de bataille ORCHIDEE sera décalé d'un an.

Le rythme des commandes de chars Leclerc (10 en 1990) laisse mal augurer de la modernisation de notre corps de manœuvre.

- Forces aériennes

Le rythme de commandes d'avions de combat est ralenti (28 commandes annuelles au lieu de 33), compromettant à terme le maintien en ligne de 450 avions de combat, objectif minimum depuis de nombreuses années.

Cette réduction des commandes est imposée par la volonté de tenir l'échéance de 1996 pour la livraison du premier « Rafale » (A.C.T.) dont le financement reste préoccupant.

- Forces maritimes

Le lancement du porte-avions nucléaire sera retardé de 2 ans, le 8ème sous-marin nucléaire d'attaque ne sera livré qu'en 1998 (21 ans après la commande du premier). Le programme des bâtiments antimines océaniques sera retardé de même que celui des avions de patrouille maritime ATLANTIQUE 2 : les moyens de protection maritime et aérienne de nos S.N.L.E. seront donc ainsi amoindris.

La flotte de surface continuera à s'amoindrir et à vieillir.

4/ En ce qui concerne *l'industrie d'armement*, elle subira les contrecoups du tassement des crédits du titre V. Cela au moment même où les marchés extérieurs se rétractent.

5/ *Au total*, le budget en projet est essentiellement caractérisé par un « jeu de bascule » entre le titre III et le titre V.

Dès lors que le prélèvement sur la richesse nationale (P.I.B.m.) au profit de la Défense décroît (il passe de 3,6 en 1989 à 3,5 % en 1990) seuls ces transferts entre titres permettent de favoriser, relativement, l'un ou l'autre.

La modernisation des équipements va se trouver ralentie et, pour certains programmes, arrêtée.

Pour autant les mesures prévues au titre III restent en-deçà de l'attente des personnels durement touchés dans leurs conditions de vie et de travail par l'amointrissement continu du titre III depuis plusieurs années.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission a procédé à l'examen des crédits du budget de la Défense pour 1990, le jeudi 16 novembre 1989, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président.

M. René Monory, rapporteur spécial, a tout d'abord indiqué que le bouleversement de la conjoncture internationale modifiait considérablement l'analyse budgétaire, tant du budget général, que du budget de la Défense. La doctrine de défense est fondée sur une opposition des blocs : les événements pourraient à terme modifier la politique de défense.

Le rapporteur spécial a rappelé les comparaisons internationales de l'effort de défense dans les principaux pays. **M. Christian Poncelet, président**, a noté à ce propos que les références en proportion du P.I.B. devaient être complétées par une évaluation en volume, dans la mesure où les produits intérieurs bruts ont des montants totalement différents, ce qui pouvait fausser les comparaisons.

M. René Monory, rapporteur spécial, a ensuite présenté à l'aide de graphiques, les principales caractéristiques du budget de la Défense. La progression du budget s'établit à 3,88 %, soit 189 443 millions de francs, hors charges de pensions, 230 766 millions de francs, pensions incluses.

La part du budget de la Défense décline tant dans l'ensemble du budget de l'Etat que dans le P.I.B., soit respectivement 15,55 % et 3,54 %. Ce dernier taux est le plus faible depuis 15 ans.

La structure des dépenses entre fonctionnement et équipement est relativement stable, soit 46,1 % pour le titre III et 53,9 % pour les titres V et VI.

Les dépenses d'équipement s'établissent comme suit :

- 116 milliards de francs en autorisations de programme, montant supérieur de 3,4 % à celui de 1989 (de 1984 à 1986 le montant des autorisations de programme n'avait pas augmenté) ;

- 102 milliards de francs en crédits de paiement, soit une progression de 4,2 % par rapport à 1989 (98 milliards de francs).

En dépit de cette hausse, cette évolution est inférieure aux dispositions de la précédente loi de programmation, ce qui entraîne certains retards dans la mise en œuvre des programmes.

M. René Monory, rapporteur spécial, a ensuite sommairement décrit les conséquences de ce budget sur les principales composantes des différents systèmes de force.

Les forces nucléaires stratégiques seront touchées par les retards importants du développement du missile sol-sol S 4, du missile mer-sol M 5 ; le programme du S.N.L.E. de nouvelle génération sera décalé de 6 mois.

Concernant les forces terrestres, la modernisation du char A.M.X. 30 sera arrêtée, le canon de 155 mm. tracté ne sera plus commandé, le programme Santal (missiles sol-air) est abandonné. le rythme des commandes de chars Leclerc (10 en 1990) laisse mal augurer de la modernisation de notre corps de manœuvre.

Concernant les forces aériennes, le rythme de commandes d'avions de combat est ralenti (28 commandes annuelles au lieu de 33), compromettant à terme le maintien en ligne de 450 avions de combat, objectif jusque-là considéré comme minimum.

Cette réduction des commandes est imposée par la volonté de tenir l'échéance de 1996 pour la livraison du premier « Rafale » (A.C.T.) dont le financement reste préoccupant.

Concernant la Marine, le lancement du porte-avions nucléaire sera retardé de 2 ans, le 8ème sous-marin nucléaire d'attaque ne sera livré qu'en 1998 (21 ans après la commande du premier). La flotte de surface continuera à s'amoinrir et à vieillir. Le débat principal reste celui du remplacement des actuels avions CRUSADERS.

Après avoir indiqué que par cohérence, avec le rejet de la loi de programmation, il proposait le rejet du budget 1990, le rapporteur spécial a souhaité qu'un grand débat s'instaure sur les perspectives de défense et les conséquences des événements en cours sur la politique de défense.

Cette initiative a été approuvée par l'ensemble des intervenants.

M. Christian Poncelet, président, a souhaité que le Sénat prenne l'initiative d'un débat sur la politique de défense, notamment sur ses conséquences budgétaires.

M. François Trucy a évoqué les conséquences fondamentales de la désintégration apparente des pays de l'Est, tant sur le débat politique et les éventuelles poussées pacifistes, que sur le tissu industriel.

Il a rappelé que le choix d'un nouvel avion aéronaval était encore ouvert, dans la mesure où les coûts évoqués pour les deux solutions (rénovation des CRUSADERS ou acquisition de F 18) pouvaient être réajustés.

M. Philippe Adnot a estimé que les événements en cours exigeaient une appréciation prudente.

M. Jean Artuis a indiqué que **M. Michel Rocard**, Premier ministre, interrogé ce jour en séance publique lors de la séance de questions au Gouvernement, s'était engagé à instaurer prochainement un débat sur les événements de l'Europe de l'Est. Il a estimé qu'il fallait clairement définir le contenu et la portée de l'apparent consensus sur les événements en cours.

La commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter le budget de la Défense (titre V - dépenses en capital) pour 1990.

La commission a ensuite procédé à l'examen du projet de budget de la Défense (titre III - dépenses ordinaires), pour 1990 sur le rapport de **M. François Trucy**, rapporteur spécial.

M. François Trucy, rapporteur spécial, a présenté les chiffres significatifs des dépenses de fonctionnement du budget de la Défense qui, avec 87,31 milliards de francs, est en augmentation de 9,5 %, soit une progression notablement supérieure à celle des années précédentes. Sur longue période, sa part dans le total du budget continue toutefois de décliner (50% en 1986, 46,1 % en 1990).

Concernant les effectifs, **M. François Trucy**, rapporteur spécial, a indiqué que la déflation d'effectifs porte sur 7 000 emplois partagés entre le personnel d'active (1 831), le personnel civil (2 261) et les appelés (2 908). Cette baisse est compensée par la création de 1 000 emplois de gendarmes. Selon le projet de budget pour 1990, ces emplois de gendarmerie seront en partie financés par une taxe sur les sociétés d'autoroute, afin de faire participer ces dernières aux missions de sécurité sur les nouveaux segments d'autoroute. Cette proposition paraît très contestable.

Le rapporteur spécial a noté les effets pernicioeux des déflations d'effectifs qui éprouvent les personnels et qui paraissent incohérentes au regard de certains objectifs annoncés par le Gouvernement. Les réductions d'effectifs d'appelés vont à l'encontre d'une plus grande égalité devant le service national. Le rapporteur spécial a relevé les nombreuses inégalités actuelles notamment dans le service militaire, ainsi que la forte demande pour des formes de service civil ainsi que le statut d'objection de conscience. La réduction du nombre des militaires d'active détériore les conditions de vie et de travail des militaires dont l'amélioration est annoncée par ailleurs. Les « sureffec-

tifs », évoqués par le ministre, correspondent à des emplois temporairement accordés par le ministère des finances en sus des emplois prévus, ce qui correspond dans les faits à un simple retard dans l'application des mesures de déflation.

Concernant la situation matérielle des personnels, **M. François Trucy, rapporteur spécial**, a rappelé que 70 % des dépenses du titre III sont des dépenses de personnel.

Les mesures financières en faveur des personnels s'élèvent à 620 millions de francs dont l'essentiel provient de la revalorisation de 12 % de l'indemnité pour charges militaires. Cette mesure équivaut à une majoration de 100 francs qui peut être comparée à ce qu'ont obtenu les infirmières (entre 500 et 1000 francs) et le personnel des finances (450 francs), par la voie de la revendication directe.

Concernant les appelés, il a rappelé que le prêt des soldats, soit 440 francs, représente moins de la moitié de la solde des appelés allemands, et qu'une majoration significative de ce prêt pouvait être un élément important dans les comparaisons entre le coût d'une armée de métier et celui d'une armée de conscription.

Les autres dépenses de fonctionnement (carburant, entretien, alimentation ...) régressent en termes réels. En cohérence avec les décisions antérieures de la commission, **M. François Trucy, rapporteur spécial**, a proposé de ne pas adopter les crédits de fonctionnement du budget de la Défense.

A l'issue de cette présentation, **M. Auguste Cazalet** s'est interrogé sur les modalités d'exécution du service national des doubles nationaux : il a considéré que les jeunes qui avaient choisi un pays devaient respecter les obligations nationales. Il s'est également estimé particulièrement choqué par les nombreuses inégalités des jeunes devant le service national, par le développement de certificats de complaisance et de filières destinées à faciliter les exemptions. Il a observé que les maires étaient assaillis de demandes d'intervention pour faciliter les exemptions, et que localement, ces pratiques et cette évolution perturbaient la vie quotidienne des communes.

M. Jean Clouet a indiqué qu'*a contrario* il fallait parfois intervenir pour qu'un jeune effectue son service national. Il a demandé des précisions sur les difficultés des réserves, et sur les budgets du Service historique des Armées.

M. René Monory a relevé l'évolution générale à long terme dans la répartition des crédits du budget de la Défense, qui montre clairement « l'effet de ciseau » entre les dépenses d'équipement et de fonctionnement.

M. Jacques Chaumont a observé les difficultés de logement des personnels en région parisienne, en particulier des officiers, souvent amenés à travailler à Paris au cours de leur carrière. Il a déploré l'absence de politique immobilière du ministère.

M. Paul Girod a relevé les difficultés d'harmonisation des méthodes et des limites d'action des forces de police et de gendarmerie, notamment en zone urbaine.

M. Pierre Croze a observé les difficultés que connaissaient certains jeunes établis hors de France pour effectuer leur service national en métropole.

M. Christian Poncelet, président, a demandé des précisions sur le rôle de la commission régionale, composée d'élus, et chargée, auprès des préfets de région, d'examiner les demandes de dispense du service national. Il s'est par ailleurs inquiété de la forte proportion de bacheliers parmi les objecteurs de conscience.

En réponse aux intervenants, **M. François Trucy, rapporteur spécial,** a partagé les inquiétudes esquissées par M. Auguste Cazalet sur les conditions d'application du service national et par M. Jacques Chaumont sur les conditions de logement des personnels. Il a observé que cette question ne se posait pas que dans la seule région parisienne, à l'exception des logements de gendarmes, souvent soutenus par les préfectures.

Il s'est engagé à répondre par écrit aux différentes questions complémentaires.

La commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter le projet de budget de la Défense (titre III - dépenses ordinaires) pour 1990.

INTRODUCTION

Le projet de budget pour 1990 est la première annuité d'une programmation des équipements militaires présentée par le ministre de la Défense comme une programmation de « suffisance ».

Qu'est-ce que la « suffisance » ?

La notion suscite déjà, en elle-même une certaine perplexité.

Qu'en dire aujourd'hui alors que les événements se précipitent dans les pays de l'Est et que les données en fonction desquelles et la programmation et le budget ont été préparés, peuvent être fondamentalement transformées ?

Pour autant, cette « grande lueur à l'Est » n'éclaire pas encore suffisamment le paysage géopolitique pour que l'on puisse répondre à toutes les interrogations qu'elle suscite.

Est-ce la fin de la « guerre froide » ou de l'« après guerre » ? Est-ce bien l'apaisement ou même simplement le début de l'apaisement qui sont annoncés par ces événements ?

C'est, pour le moment, surtout à la circonspection que nous incite l'ébranlement d'un ordre établi qui ouvre une période d'incertitude et de déstabilisation. Les menaces subsistent, plus diversifiées car d'autres facteurs de déséquilibre se précisent sous d'autres formes et dans d'autres régions du globe.

Mais c'est aussi un grand effort d'imagination et d'anticipation que requiert le bouleversement de la situation internationale qui s'ajoute désormais aux profondes transformations déjà apportées à notre société par l'évolution technologique et qu'il importe que notre dispositif de Défense prenne en compte.

PREMIERE PARTIE

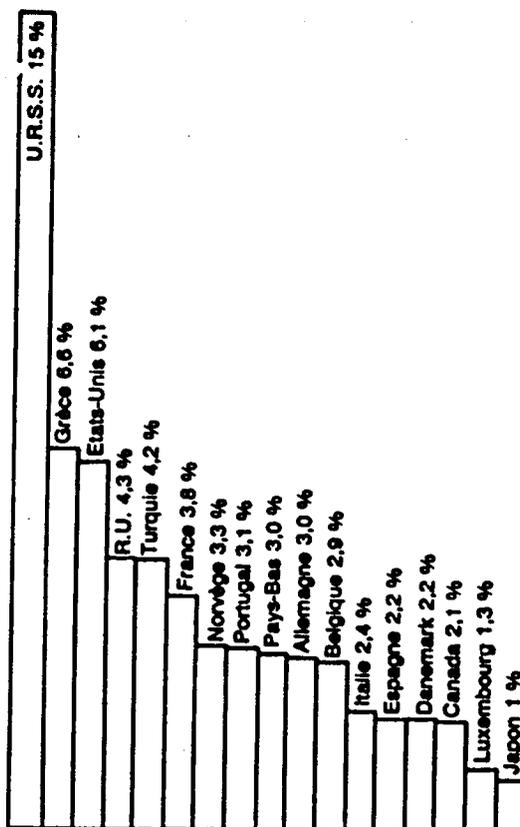
PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET 1990

CHAPITRE PREMIER

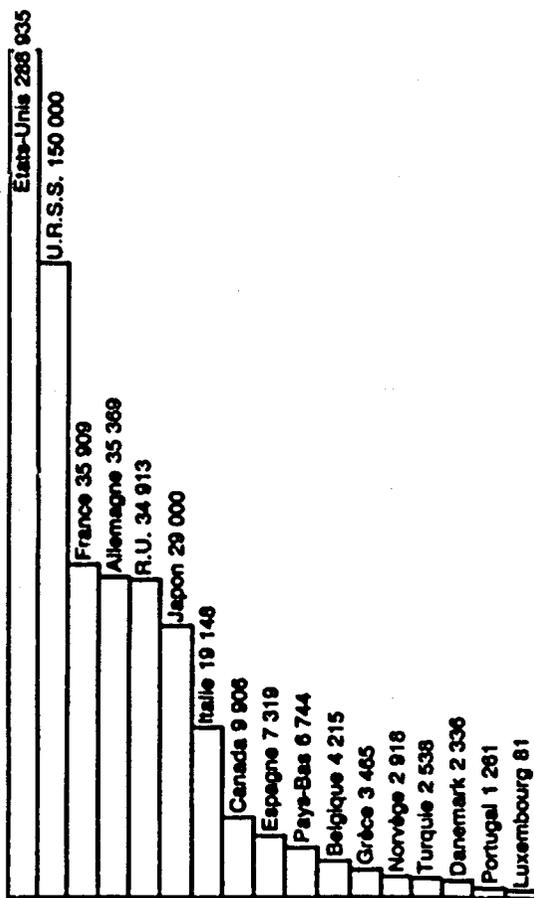
QUELQUES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Les tableaux ci-dessous illustrent des comparaisons faites sous trois angles différents mais complémentaires, dans les pays de l'Alliance Atlantique, en U.R.S.S. et au Japon : le pourcentage des dépenses de Défense dans le P.I.B., le montant des dépenses de Défense, les dépenses de Défense par tête d'habitant.

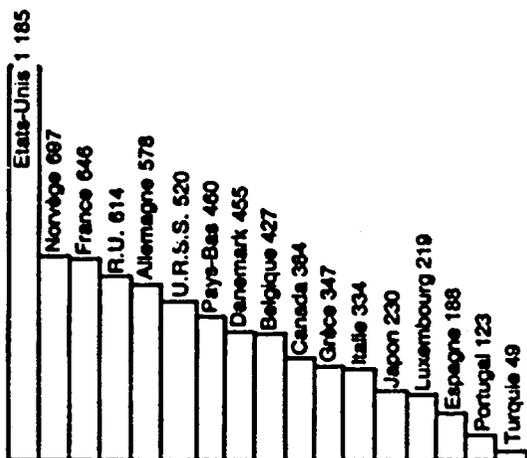
POURCENTAGE DES DEPENSES DANS LE P.I.B. (1988)



DEPENSES DE DEFENSE
(En millions de dollars U.S.)
(1983)



DEPENSES DE DEFENSE PAR TETE D'HABITANT
(En dollars U.S.)
(1983)



Les comparaisons que font ressortir ces tableaux ont, certes, un caractère relatif et essentiellement indicatif.

Elles permettent toutefois de fonder quelques commentaires.

1/ Pour l'U.R.S.S. on constate la lourdeur du fardeau des dépenses militaires ; celles-ci ponctionnent environ 15 % du P.I.B. La « transparence » n'est toutefois pas telle qu'elle permette de tenir ce pourcentage pour vraiment exact. Il montre en tout cas l'impossibilité quasi-physique pour l'U.R.S.S. de poursuivre une course aux armements compte tenu des percées technologiques des Etats-Unis (furtivité, précision accrue des armes conventionnelles et nucléaires, développement des systèmes anti-missiles et autres satellites) d'une part, et compte tenu, d'autre part, des objectifs fixés par M. Gorbatchev, d'ici la fin du millénaire : élévation du niveau de vie des habitants (accroissement de 60 à 80 % du revenu réel par tête), doublement de la production industrielle, doublement du revenu national.

Soucieuse d'améliorer qualitativement l'équipement de ses forces et l'efficacité de son dispositif militaire, en maintenant pour ce faire un effort financier significatif (tout en tentant de le limiter par un recueil systématique, et par tous les moyens, d'informations scientifiques et techniques dans les pays industrialisés avancés), l'U.R.S.S., semble-t-il, fera surtout peser les économies sur les effectifs des forces conventionnelles (ce qui lui permettra en même temps d'améliorer le recrutement et d'apaiser les tensions inter-ethniques au sein des Armées) d'où son insistance à obtenir des mesures équivalentes dans les pays de l'Ouest.

Mais, au total, il est certain que la modernisation de l'outil industriel, l'amélioration de ses performances sera bénéfique également aux productions du secteur militaire.

2/ Au sein des pays de l'Alliance Atlantique, on note la contribution importante des Etats-Unis. Ceux-ci consacrent plus de 6 % de leur P.I.B. aux dépenses de Défense et pourvoient à celles-ci à hauteur de 60 %.

Le débat sur le partage des charges (« burden sharing ») revêt dans ces conditions une importance accrue pour deux séries de raisons :

- les membres de l'Alliance Atlantique sont confrontés à des problèmes économiques difficiles : déficit américain, politiques budgétaires des Etats membres, mise en place du marché unique européen, développement économique des pays du flanc sud, notamment ;

- la perception de la menace évolue : celle venue de l'Est ne présente plus pour les opinions publiques le même danger que naguère encore. Pour autant, la prise de conscience de menaces plus diversifiées ne semble pas s'accroître corrélativement.

On constate, du reste, dans la plupart des pays de l'Alliance ces dernières années, un tassement en volume des dépenses de Défense que fait ressortir le rang relatif satisfaisant tenu par notre pays de ce point de vue.

3/ Quant au Japon, la modestie relative de ses dépenses de Défense est assez frappante.

Il a donc été fermement incité par les Etats-Unis à pourvoir davantage à sa propre sécurité par un accroissement de son budget militaire. Ainsi, depuis 1984, le budget a cru, en termes réels de 5 à 6 % chaque année.

Mais l'extension du dynamisme économique japonais à l'industrie de défense ne va pas sans susciter une certaine méfiance comme le montre le différend survenu entre les Etats-Unis et le Japon à propos du développement par l'industrie japonaise de l'avion de combat FS-X. Les transferts de technologies sensibles vers le Japon susciteraient-elles dans certains milieux américains plus de réserve que les exportations vers l'U.R.S.S. et les pays de l'Est ?

4/ Un autre aspect des comparaisons internationales, moins directement quantifiables, touche, précisément, à la réglementation des transferts de technologies.

Or les acquis et les percées technologiques sont souvent rendus possibles par les crédits militaires consacrés aux recherches et aux développements d'équipements « de pointe ».

Doivent-ils être préservés et protégés ? Peuvent-ils servir à conquérir de nouveaux marchés à l'exportation ?

Ces transferts sont, actuellement, strictement réglementés par le C.O.C.O.M. (Committee on Multilateral Export Control) qui réunit les pays de l'Alliance Atlantique, le Japon et l'Australie.

Il est bien évident que l'U.R.S.S., si elle veut freiner ses dépenses de Défense, a tout intérêt à un assouplissement de cette réglementation. Elle a d'ailleurs créé des « entreprises mixtes » pour attirer non seulement les capitaux étrangers mais également pour accéder à ces technologies.

Parmi les pays membres du C.O.C.O.M., le « réflexe sécuritaire » qui a longtemps prévalu paraît s'émousser notamment parmi les pays commercialement les plus dynamiques. La R.F.A., par exemple, sera sans doute de plus en plus réticente à appliquer des mesures qui freinent ses échanges avec ses voisins naturels et à commencer avec l'« autre Allemagne ». Le Japon exécute déjà d'importants contrats avec l'U.R.S.S. (qu'en sera-t-il si celle-ci lui offre la perspective d'industrialiser la Sibérie ?). On se souvient des remous qu'a provoqués la vente par la firme japonaise TOSHIBA Machine Corporation de robots industriels couplés avec des commandes numériques qui ont permis à l'U.R.S.S. de fabriquer des hélices spéciales rendant leurs sous-marins plus silencieux et, partant, moins détectables.

Il faut toutefois prendre conscience qu'avec ces transferts de technologies sensibles ce sont, parfois, des crédits importants des budgets militaires, ceux consacrés à la recherche scientifique et technique, qui peuvent du même coup indirectement mais sûrement se trouver transférés.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES

Elle est retracée dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau N° 1

EVOLUTION DU POURCENTAGE DU BUDGET DE LA DEFENSE PAR RAPPORT AU P.I.B.m.

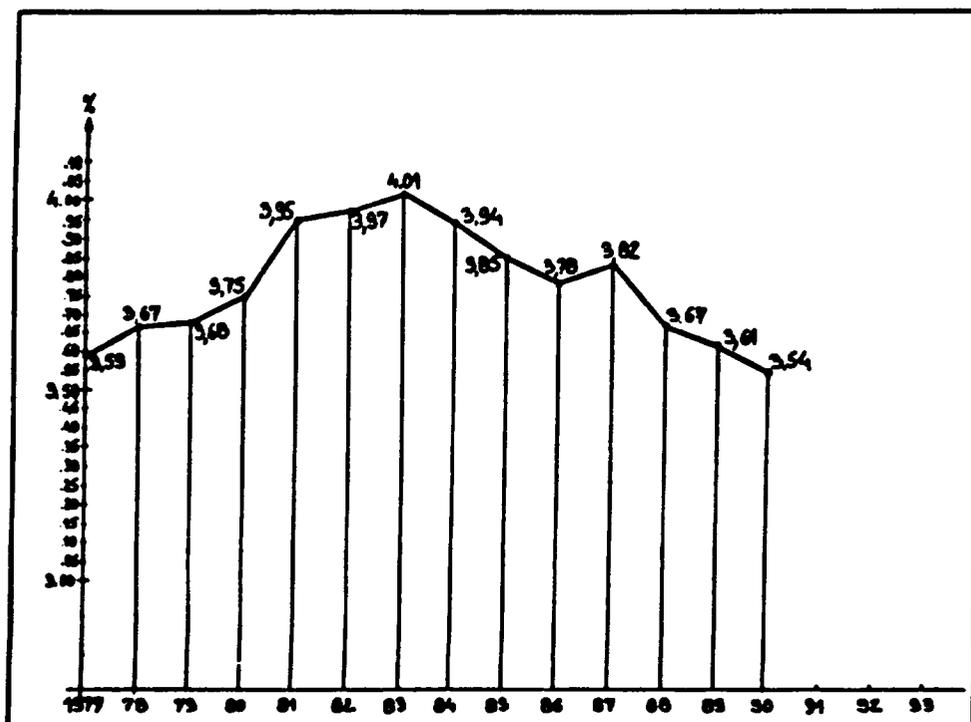
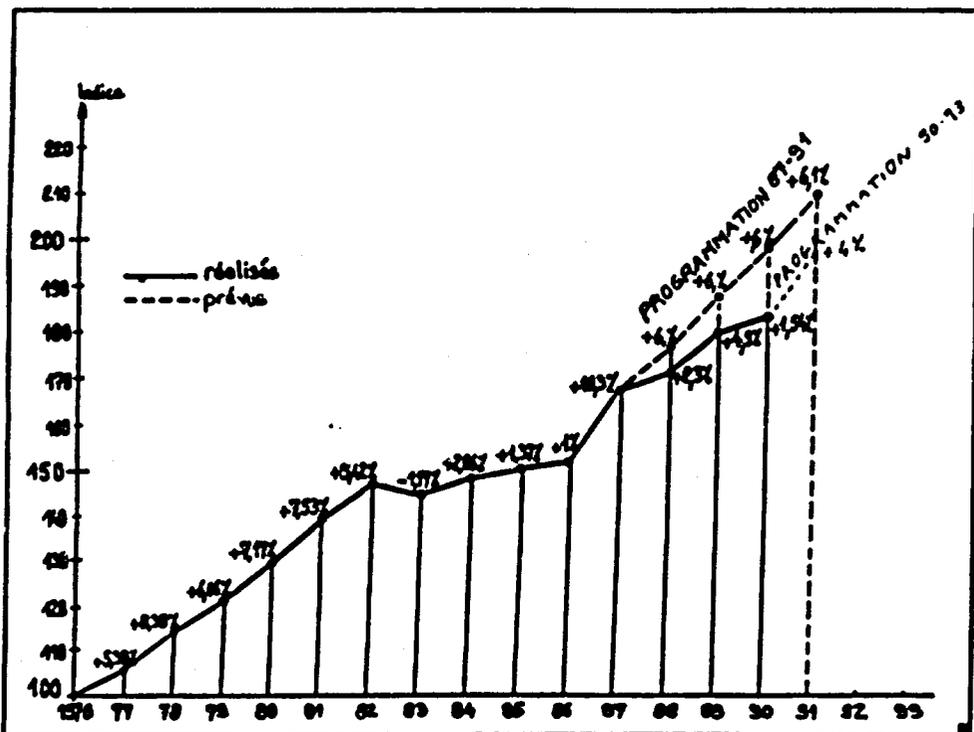


Tableau N° 2

**EVOLUTION EN VOLUME DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS
DU BUDGET DE LA DEFENSE**



Ces tableaux appellent les quelques commentaires suivants :

Tableau N° 1

La part du prélèvement sur le P.I.B.m. est un indicateur commode.

Il n'est toutefois pas entièrement satisfaisant parce que à pourcentage constant, le prélèvement pourra être plus ou moins important, selon le rythme de croissance.

Ainsi, le piétinement économique à partir de 1982 et jusqu'en 1985, a accentué les conséquences du prélèvement en baisse sur le P.I.B.m. En sens inverse, l'amélioration de la croissance depuis 1987 pallie, dans une certaine mesure, la décroissance de ce prélèvement.

La signification de cet indicateur est sans doute autant - sinon plus - *politique* qu'*économique* : elle concrétise la volonté de consacrer une part plus ou moins importante de la richesse nationale au profit de la Défense.

Tableau N° 2

La courbe est assez parlante.

Elle montre en effet :

1/ La croissance en volume des équipements à partir de 1976, la remontée étant amorcée par la loi de programmation 1977-1981.

2/ La stagnation voire la régression de 1982 à 1986.

3/ La remontée à partir de 1986, bien qu'en décrochage avec les prévisions de la programmation, puis la réorientation en baisse résultant de la nouvelle programmation 1990-1993.

CHAPITRE III

CARACTERISTIQUES DU PROJET DE BUDGET

PROJET DE BUDGET 1990 PRESENTATION GENERALE

	1990	1989
1/ Progression du budget de la Défense	+ 4,03 %	+ 4,6 %
Progression des budgets civils.....	+ 4,49 %	+ 6,5 %
2/ Part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat	15,55 %	15,8 %
3/ Part du budget de la Défense dans le P.I.B.m.	3,54 %	3,61 %
4/ Progression du titre V	+ 4,20 %	+ 7,9 %
5/ Progression du titre III	+ 3,53 %	+ 1,1 %

Ces chiffres font apparaître :

- un certain fléchissement de l'effort fait pour la Défense :

. progression moindre qu'en 1989 (bien que l'augmentation du titre V, en 1989, doive être ramené à 6,6 % du fait de l'annulation de plus d'un milliard de crédits (cf. annexe),

. part dans le budget de l'Etat et dans le P.I.B.m. en régression.

- un rééquilibrage au profit du titre III, par un « jeu de bascule » qui a conduit à freiner la progression du titre V, dès lors que le prélèvement opéré par le budget de la Défense sur la richesse nationale n'est pas augmenté.

La question de l'assise économique de la puissance militaire n'est, certes, pas nouvelle.

Une monnaie forte, une économie saine ne peuvent que servir notre capacité militaire.

Force est, toutefois, de remarquer que,

- alors que les perspectives économiques sont meilleures qu'en 1987, l'effort de Défense a été revu en baisse par la nouvelle programmation ;

- l'assainissement économique aurait nécessité une vigoureuse action de réduction du déficit budgétaire et des dépenses publiques.

Or, le poids de la dette publique s'accroît (138 milliards de francs en 1990, en progression de plus de 20 milliards de francs) (1) :

. sur les 80 milliards de recettes supplémentaires attendues en 1989, 10 milliards seulement vont à la réduction du déficit ;

. les dépenses de fonctionnement des budgets civils doivent augmenter de plus de 7 % en 1990 (+ 3,5 % pour les dépenses de fonctionnement des Armées) ;

. la diminution de la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat montre la croissance des dépenses publiques non militaires.

(1) L'encours de la dette brute de l'Etat doit passer de 1 476 milliards de francs en 1988 à 2 032 milliards de francs en 1994 (cf. « Projection à moyen terme des finances publiques » contenue dans le Rapport d'information sur le résultat de projections macro-économiques de notre collègue Bernard Barbier).

CHAPITRE IV

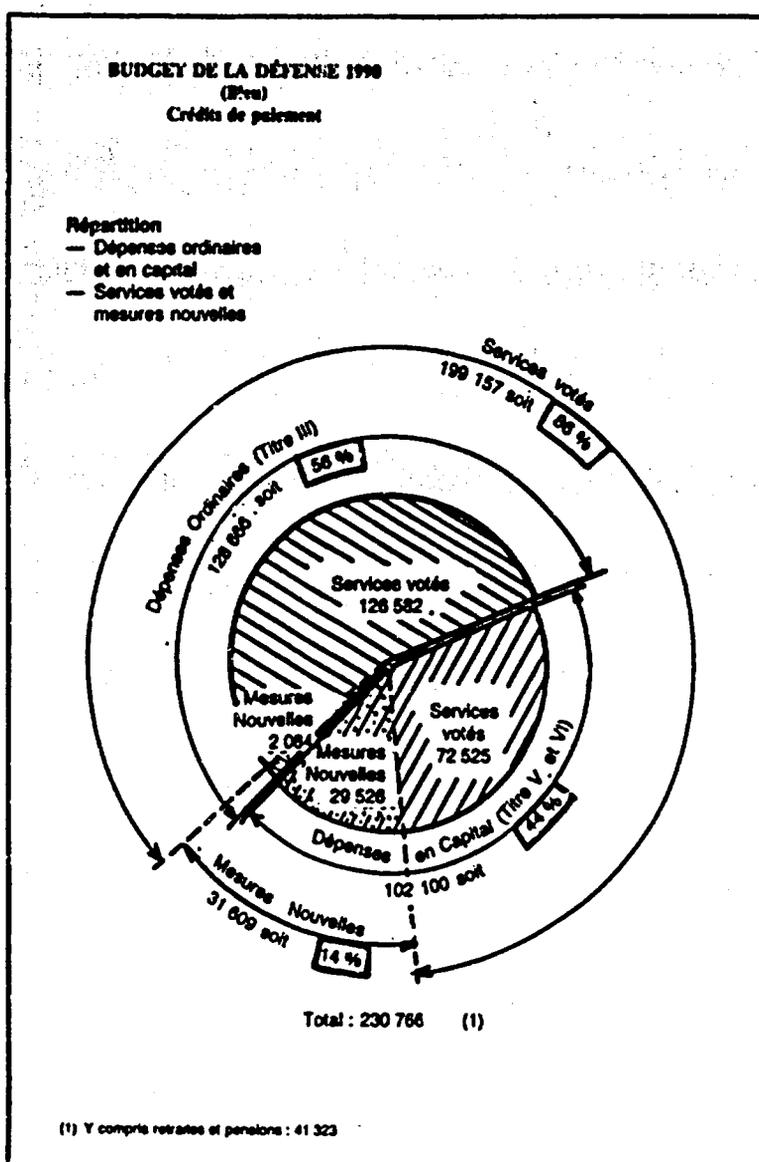
LA STRUCTURE DU PROJET DE BUDGET

1 - Services votés et mesures nouvelles

Leur part respective est très différente selon les titres.

REPARTITION DES SERVICES VOTES ET DES MESURES NOUVELLES PROJET DE BUDGET 1990 (pensions comprises)

(En millions de francs)



On constate que :

1/ le poids des rémunérations d'activité et des pensions explique la part importante des services votés dans le *titre III* et, par conséquent, la rigidité de celui-ci.

Les mesures nouvelles, où figurent notamment pour 620 MF. les mesures catégorielles prévues au profit du personnel, ne représentent que 1,6 % de ce titre.

La section « Gendarmerie » absorbe à elle seule 1/3 des mesures nouvelles.

Le titre III est un titre qui reconduit beaucoup plus qu'il n'innove. Sa seule véritable élasticité se trouve dans le niveau des effectifs (les crédits de vie courante et les crédits d'activité étant largement conditionnés par les effectifs). Or la déflation des effectifs militaires a atteint les limites au-dessous desquelles les conditions de vie et de travail seraient gravement détériorées, sauf à accompagner ces déflations d'une redéfinition des missions.

2/ Au *titre V*, la part des mesures nouvelles est beaucoup plus importante. Elle atteint 28 % du total des crédits soit près de 30 milliards de francs.

Toutefois la plus grande plasticité budgétaire de ce titre s'accompagne d'une inertie non négligeable due à l'état d'avancement des programmes et à la dépendance de tout un secteur de l'industrie à l'égard de ces programmes.

Pour autant, ce n'est pas parce qu'un programme a déjà mobilisé des ressources importantes qu'il convient nécessairement de le poursuivre. La décision doit être prise en fonction des coûts entraînés et des avantages procurés dans l'avenir.

Près de la moitié de ces mesures nouvelles (14 milliards de francs) vont aux études et recherches dans le domaine nucléaire, spatial et conventionnel.

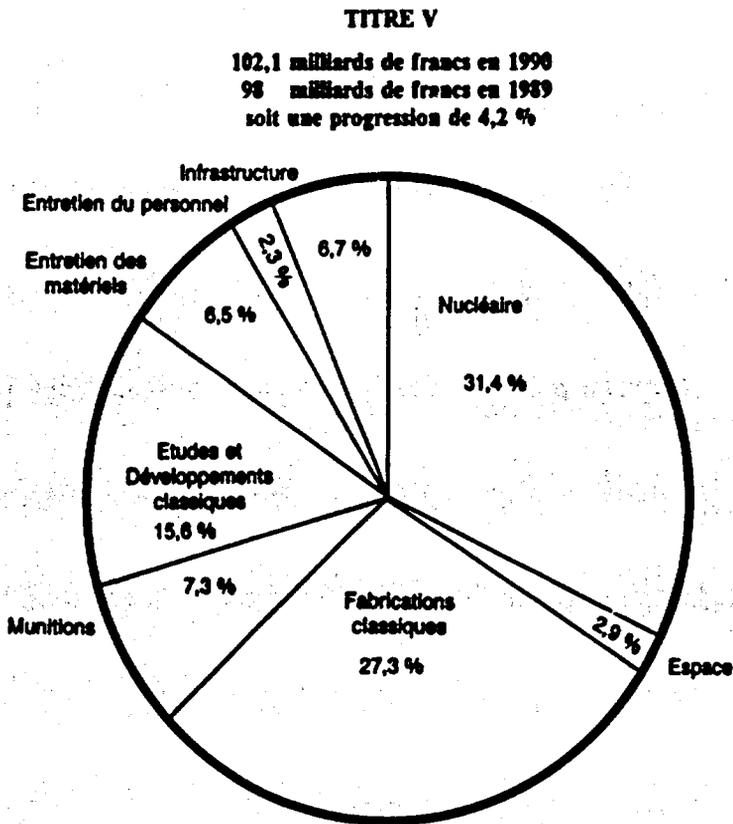
L'autre moitié se répartit entre :

- les fabrications (13 milliards) notamment poursuite des programmes prévus par la programmation,
- l'infrastructure (1,8 milliard),
- les subventions d'investissement du titre VI (358 millions).

La section commune où figurent les crédits pour l'armement nucléaire reçoit 12 milliards de mesures nouvelles (études, recherches et fabrications), soit plus de 40 % du total.

2 - La répartition des crédits du titre V

Elle est illustrée ci-dessous.



1/ Le nucléaire et les armements conventionnels représentent près de 60 % des crédits.

Cet équilibre qui se maintient depuis de nombreuses années au sein du titre V : autour de 30 %, un peu plus pour le nucléaire, un peu moins pour les armements conventionnels risque d'être exposé à des tensions très vives dues à l'apparition, parmi les armes conventionnelles, des armes dites « intelligentes » produit des technologies nouvelles (lasers, micro-électronique, optronique, matériaux composites etc...).

Un rapport de l'U.E.O. sur les « technologies émergentes » évaluait, en 1986, à 40 milliards de dollars, la modernisation de l'équipement de tous les corps d'armée de la région Centre-Europe.

2/ L'espace a une part relativement modeste mais qui va en grandissant (2 % dans le titre V du budget 1989, près de 3 % dans le projet de budget 1990). Tout en s'accroissant, les crédits consacrés à l'espace sont à peine supérieurs à ceux consacrés à l'entretien des personnels, alors que l'information, clef des nouveaux rapports de force, exige un investissement spatial significatif.

Il apporte un facteur supplémentaire de *tension* sur les crédits du titre V. Le développement des programmes spatiaux ne peut que se poursuivre mais doit être financé par prélèvement sur les systèmes existants.

C'est surtout dans ce domaine qu'il paraît souhaitable d'élargir une coopération européenne limitée, actuellement à l'Espagne et à l'Italie (programme HELIOS).

3/ La part des *études et développements* est loin d'être négligeable (+ de 15 % du titre V). C'est le prix qu'il faut payer pour conserver la maîtrise des progrès scientifiques, techniques et industriels.

Mais la continuité s'impose entre les recherches, les développements et les fabrications.

Or si la part des études s'accroît, celle des fabrications diminue. Il y a donc là un *manque de cohérence*, tout au moins si une telle divergence se maintient.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1990 PREMIERE ANNUITE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION

La loi de programmation couvrant la période 1990 - 1993 a prévu un total de crédits de paiement pour l'équipement des armées s'élevant à 437 800 millions de francs (crédits de fonds de concours inclus). Pour l'année 1990 les crédits prévus s'élèvent à 103 100 millions de francs (dont 1 000 millions de francs provenant des fonds de concours).

Le titre V du budget en projet correspond aux prévisions de la programmation.

Il appelle donc, bien entendu, les mêmes remarques générales que celles exprimées par votre Rapporteur à l'occasion de l'examen du projet de loi de programmation.

Le projet de budget conduit maintenant à pénétrer dans la première annuité de cette programmation et à préciser les remarques précédemment faites.

CHAPITRE PREMIER

LES PROGRAMMES NUCLEAIRES

Les crédits de paiement s'élèvent à 33 024 millions de francs (+ 3,4 %) et les autorisations de programme à 37 088 millions de francs (+ 2,2 %).

Près d'un tiers des crédits d'équipement (32,4 %) va aux programmes nucléaires.

(Millions de francs)

	Budget voté de 1989	Projet de budget pour 1990	Evolution (en pourcentage)
Autorisations de programme			
Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)	27 700	27 046	- 2,4
Arme nucléaire préstratégique (A.N.P.)	5 421,8	4 274,4	-21,2
Mirage 2000 N°	3 174	5 768	+ 82
TOTAL	36 295,8	37 088,4	+ 2,2
Part dans le total des crédits d'équipement			
32,4	32		
Crédits de paiement			
Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)	24 785	25 847	+ 4,3
Arme nucléaire préstratégique (A.N.P.)	6 743,1	6 241,9	- 7,4
Mirage 2000 N°	407	935	+29,7
TOTAL	31 935,1	33 023,9	+ 3,4
Part dans le total des crédits d'équipement (en pourcentage)	32,6	32,4	

1 - Les crédits des forces nucléaires stratégiques

Les autorisations de programme diminuent de 2,4 % et passent de 27 700 millions de francs à 27 046 millions de francs.

Les crédits de paiement augmentent de 4,3 % : leur montant sera de 25 847 millions de francs en 1990 contre 24 785 millions de francs en 1989.

Que représente cette évolution contrastée ?

La baisse des autorisations de programme traduit le report des programmes futurs consécutif à la nouvelle programmation:

- mise en service « au début du prochain siècle » du missile M 5 remplaçant du M 4 et du M 45 ;

- renvoi « au tournant du siècle » de la mise en œuvre du missile successeur du S 3 du plateau d'Albion.

Ces retards sont préoccupants : le retard dans la mise en place du M 5 ou du S 4 risque de provoquer la dispersion des équipes de recherche et la perte d'un « savoir faire » et d'une expérience difficilement remplaçables.

En outre, la composante la plus exposée de notre dissuasion nucléaire - la composante terrestre - va voir sa modernisation renvoyée au troisième millénaire. De ce point de vue, on doit noter l'abandon d'une formule de missile déplaçable qui eût notoirement diminué la vulnérabilité de cette composante. On constate, au demeurant que, tant les Etats-Unis que l'U.R.S.S., s'attachent à développer la composante sol-sol déplaçable (Midgetman M.X., S.S. 25).

La force océanique stratégique

Elle occupe une place essentielle dans notre stratégie de dissuasion compte tenu notamment, de sa puissance de frappe et de son allonge et, en l'état actuel, de sa discrétion qui la rend très difficilement détectable, au prix d'une constante modernisation.

L'évolution des crédits pour la F.O.S.T. est la suivante :

	1989	1990	Evolution en pourcentage
A.P.	15 580	15 329	-1,6
C.P.	12 795	13 699	+7,1

Le tassement des *autorisations de programme* paraît surprenant dans la mesure où le programme de S.N.L.E. de nouvelle génération doit encore se dérouler sur plusieurs années (et supporter des surcoûts de l'ordre de 20 %) de même que celui du missile M 45.

Quant aux *crédits de paiement* ils augmentent plus rapidement que la moyenne des crédits d'équipement.

Les principaux programmes concernent :

- les S.N.L.E. de nouvelle génération de la classe « Triomphant », dont le premier doit entrer en service en 1994 avec quelques mois de retard. Plus longs, plus lourds, capables de plonger à des profondeurs supérieures, les S.N.L.E./N.G. sont conçus pour emporter le missile M 45 et, ultérieurement, le M 5 ;

- la refonte des S.N.L.E. en service, en vue de les adapter à l'emport du missile M 4 et d'améliorer leur discrétion et leurs capacités d'écoute. Le « Terrible », achèvera sa refonte en 1990 ; la Marine disposera alors de 4 S.N.L.E. équipés du missile M 4 ;

- les missiles M 4 et M 45 ; le missile M 45 doté d'aides à la pénétration des défenses antibalistiques, et dont la portée est plus grande, sera installé sur le S.N.L.E. de nouvelle génération.

La composante terrestre

Elle est actuellement constituée par le missile S 3 durci.

Son successeur, destiné à assurer la relève à une époque non encore très précise - puisqu'on parle du « tournant du siècle » - doit voir sa précision améliorée et posséder des capacités anti-forces. Les dotations qui lui sont affectées se montent à 364 millions de francs d'autorisations de programme et 814 millions de francs de crédits de paiement.

La composante aérienne

Première, chronologiquement, des composantes de nos forces nucléaires, elle est constituée autour des MIRAGE IV.

Ces appareils conçus vers la fin des années 50, ont nécessité une modernisation. Celle-ci porte sur les dix-huit exemplaires les plus récents MIRAGE IV P dont les capacités de pénétration en territoire adverse sont améliorées.

Vers la fin des années 90 se posera toutefois la question de l'avenir de la composante aérienne pilotée.

2 - Les crédits de l'armement nucléaire préstratégique

Ces crédits, qu'il s'agisse des autorisations de programme ou des crédits de paiement accusent une baisse sensible.

(En millions de francs)

	Budget de 1989	Projet de budget pour 1990	Evolution (en pourcentage)
Autorisations de programme			
<i>Section commune</i>	2 897	3 130	+ 8
<i>dont :</i>			
Pluton	297	176	- 69
Hadès	2 206	2 561	+ 16,1
A.S.M.P.	344	344	"
A.N. 52	50	49	- 2
<i>Section Forces terrestres (transmissions Hadès)</i>	207,8	382,4	+ 84
<i>Section Air</i>	2 316	741	- 68
<i>dont :</i>			
Mirage 2000 N	2 165	573	- 73,6
<i>Section Marine</i>	1	21	n.s.
TOTAL A.N.P.	5 421,8	4 274,4	- 21,2
Crédits de paiement			
<i>Section commune</i>	3 212	3 177	- 1,1
<i>dont :</i>			
Pluton	417	414	- 0,7
Hadès	1 833	1 993	+ 8,7
A.S.M.P.	907	716	- 21,1
A.N. 52	55	54	- 1,8
<i>Section Forces terrestres (transmissions Hadès)</i>	271,1	284,9	+ 5,1
<i>Section Air</i>	3 215	2 755	- 14,3
<i>dont :</i>			
Mirage 2000 N	2 960	2 595	- 12,3
<i>Section Marine</i>	45	25	n.s.
TOTAL A.N.P.	6 743,1	6 241,9	- 7,4

C'est la *composante aérienne* qui subit l'essentiel de cette décroissance des crédits. En effet le nombre des escadrons de MIRAGE 2000 N est réduit de 4 à 3. Treize appareils de ce type seront livrés en 1990.

On rappelle que le coût relativement élevé du programme 2000 N a conduit non seulement à en restreindre le volume mais à mettre au point une version dérivée, le MIRAGE 2000 N' pouvant emporter soit des armes nucléaires, soit des armes conventionnelles.

Le troisième escadron du MIRAGE 2000 N doit être opérationnel le 1^{er} juillet 1990.

Pour la *composante terrestre*, les missiles HADES sont destinés à remplacer les missiles PLUTON à partir de 1992. Le nombre total des missiles reste encore incertain : il avait été initialement fixé à 120. Les crédits sont en nette progression : 2,5 milliards d'autorisations de programme et 1,9 milliard de francs de crédits de paiement sont inscrits au budget en projet.

Le programme HADES sera, en fait, plus coûteux. La mise en œuvre des missiles nécessite en effet non seulement des travaux d'infrastructure mais également des réseaux de transmissions spécifiques. Les crédits prévus à la section Terre, à cet effet, s'élèvent à 328 MF. en autorisations de programme (+ 84 %) et à 285 MF. en crédits de paiement (+ 5 %).

La réalisation d'un tel programme ne va pas sans susciter certaines interrogations (cf. infra III^{ème} Partie - Chapitre II).

Les expérimentations

Les expérimentations nucléaires au Centre d'Essais du Pacifique (C.E.P.) vont être menées, désormais, en une campagne unique et leur nombre va être réduit de 8 à 6.

Cette modification est inspirée par un souci d'économie. Elle ne devrait pas affecter ni la réalisation des programmes en cours, ni la poursuite des recherches (élévation de la durée de vie des armes, économie des matières nucléaires, capacité et puissance massive notamment).

Les crédits transférés budgétairement au Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) seront en légère diminution.

Autorisations de programme			% d'évolution 90/89	Crédits de paiement			% d'évolution 90/89
1988	1989	1990		1988	1989	1990	
10 074	10 374	9 899,5	-4,8	9 895	9 972	9 862,7	-1,1

Ces crédits représentent à peu près la moitié du budget de cet établissement et revêtent donc pour celui-ci une très grande importance.

Pour le ministère de la Défense, il importe, évidemment, que l'utilisation des sommes ainsi versées soit « optimisée » au mieux.

Le Commissariat à l'énergie atomique participe par sa Direction des applications militaires à la conception et à la réalisation d'une part importante de nos armements.

En ce domaine, toutefois, l'effort - remarquable - d'acquisition et de réalisation des armes nucléaires ayant été accompli, les exigences sont maintenant plus limitées : elles portent sur le maintien à niveau et sur quelques perfectionnements.

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES SPATIAUX

Les crédits destinés aux programmes spatiaux ne sont individualisés que depuis 1987 dans la nomenclature budgétaire.

Leur croissance s'est poursuivie depuis lors de façon constante ; on note toutefois un fléchissement de la part relative des autorisations de programme.

EVOLUTION DE CREDITS DESTINES AUX PROGRAMMES SPATIAUX

(En millions de francs)

	1987	1988	% 88/87	1989	% 89/88	1990
(1) Crédits de paiement Titre V Espace	758	1 362	+ 80,0 %	1 976	+ 45,0 %	3 009
(2) Crédits de paiement Titre V Global	85 810	90 847	+ 5,9	98 000	+ 7,9	102 100
% (1)/(2) :	0,88 %	1,5 %		2,0 %		2,9 %
(1) Autorisations de programme Titre V Espace	1 735	2 764	+ 60,0 %	3 633	+ 32,0 %	3 757
(2) Autorisations de programme Titre V Global	102 000	105 920	+ 3,9 %	111 920	+ 5,6 %	116 000
% (1)/(2) :	1,7 %	2,6 %		3,26 %		3,24 %

87 % des autorisations de programme et 86 % des crédits de paiement vont à deux programmes :

- Le programme HELIOS d'observation par satellite est réalisé en coopération avec l'Italie et avec l'Espagne. Ces deux pays contribuent au financement du développement du programme au prorata de leurs droits d'utilisation de capacités opérationnelles (14,1 % pour l'Italie, 7 % pour l'Espagne).

Le programme comprend un satellite d'observation, un centre de commande à terre installé en France et des centres de réception et de traitement des images dans chacun des pays participants. Il est prévu un second satellite destiné à remplacer le premier en cas de défaillance. Le premier satellite doit être lancé en 1993 par un lanceur Ariane 4.

- Le programme SYRACUSE II de télécommunications spatiales résulte d'une collaboration avec l'administration des P.T.T. une « charge utile » militaire sera installée sur un satellite civil TELECOM et des stations relais seront installées. Toutefois le nombre de stations n'est pas encore définitivement arrêté. Mais il conviendrait que leur installation ne souffre pas de délai compte tenu de la date de lancement des satellites TELECOM II prévus pour 1991 et 1992. On note cependant que la plus grande partie des crédits a d'ores et déjà été engagée : les autorisations de programme sont, en effet, en nette diminution.

La recherche spatiale militaire sera dotée de 225 millions de francs en autorisations de programme et 210 millions de francs en crédits de paiement. Il s'agit là de sommes relativement modestes compte tenu des dimensions du champ qui s'offre aux études.

Mais c'est, au total, l'ensemble des crédits affectés à l'espace qui, malgré leur forte croissance, paraissent d'une grande modicité.

Le financement des programmes reste, essentiellement, un financement national. L'« espace militaire » ne suscite pas le même rapprochement entre pays européens que celui provoqué par l'« espace civil ». Les difficultés rencontrées entre Français et Anglais dans le domaine des communications (SYRACUSE et SKYNET), l'échec du projet franco-allemand de satellite d'observation ne laissent malheureusement pas présager une évolution favorable.

La difficulté de la coopération dans le domaine de l'espace tient essentiellement à sa singularité : elle doit porter non pas sur la fabrication concertée de matériel dont chacun aura ensuite la libre utilisation mais - ce qui est tout autre chose - sur la préparation à une utilisation conjointe d'un même matériel. Or les intérêts des pays coopérants même s'ils sont proches, ne sont pas nécessairement communs.

C'est donc avant tout dans les ressources nationales du titre V que les programmes spatiaux doivent trouver leur financement:

PART MOYENNE DANS LE TITRE V EN POURCENTAGE
(Crédits de paiement)

	F.N.S./A.N.P.	Espace	Chiffre
1983 - 1986	32,6	-	67,40
1987	32,4	0,88	66,72
1988	33,6	1,5	64,9
1989	32,2	2,0	65,8
1990	31,4	2,9	65,7

Ce tableau montre le « coin » qu'enfoncé chaque année un peu plus l'effort spatial entre les masses budgétaires des crédits d'équipements nucléaires et des crédits d'équipements « classiques ».

CHAPITRE III

LES CREDITS D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENTS

L'ensemble des crédits de recherche doit s'élever à 34 427 millions de francs en autorisations de programme (+ 1,1 %) et à 30 714 millions de francs en crédits de paiement (+ 12,3 %).

MONTANT ET REPARTITION DES CREDITS DE RECHERCHE

(En millions de francs)

	Budget voté de 1969	Projet de budget pour 1970	Evolution (en pourcentage)
Autorisations de programme.			
Total recherches développements études des titres V et VI	34 047,1	34 427,3	+ 1,1
<i>dont (1) :</i>			
Recherches et études amont	8 916,1	8 566	- 3,9
Développement	25 131	25 861,3	+ 2,9
<i>dont (2) :</i>			
Forces nucléaires (hors Mirage 2000 N')	11 812,7	11 090,9	- 6,1
Forces classiques	19 440,8	20 854,4	+ 7,3
Espace	2 793,6	2 482	- 11,2
Crédits de paiement.			
Total recherches développements études des titres V et VI	27 358,9	30 714,9	+ 12,3
<i>dont (1) :</i>			
Recherches et études amont	7 938,8	7 962,9	+ 0,3
Développement	19 420,1	22 752	+ 17,2
<i>dont (2) :</i>			
Forces nucléaires (hors Mirage 2000 N')	11 549,4	12 245,1	+ 6
Forces classiques	14 029,9	15 950,8	+ 13,7
Espace	1 779,6	2 519	+ 41,6

On note, tout d'abord, le contraste entre l'évolution des autorisations de programme et celle des crédits de paiement.

Ce sont les *autorisations de programme* concernant les recherches et études amont et celles relatives aux forces nucléaires et à l'espace qui sont les plus touchées. Une telle situation traduit le report des études en matière nucléaire (M 5, successeur du missile S 3) et un net relâchement dans la volonté de maîtriser les techniques d'avenir donc le vaste champ des potentialités qu'offre l'espace.

L'importance des *crédits de développement* est due surtout aux équipements conventionnels (programmes d'avions de combat tactique futur, A.C.T., RAFALE dans ses deux versions, programmes de l'hélicoptère HAP-HAC, ORCHIDEE, L.R.M.

Le projet de budget est très nettement, de ce point de vue, un *budget qui continue les développements générés par les recherches antérieures* : ce n'est pas un budget qui permettra d'innover et d'anticiper alors que c'est précisément à un grand effort d'imagination que nous incite une conjoncture fluide et évolutive.

Sans doute ne modifie-t-on pas du jour au lendemain la structure d'un budget. Il est indispensable toutefois d'éviter toute solution de continuité dans un domaine qui est celui des perspectives à long terme.

La question n'est, au demeurant, pas seulement celle du montant des crédits de recherche ; elle est aussi celle de l'*utilisation de ressources* qui représentent le tiers de celles du titre V.

Elle se situe au niveau national et à une échelle internationale.

Au niveau national l'orientation et l'animation de la politique de recherches appartient à la Délégation générale pour l'armement. Il s'agit là d'une mission qui ne peut être « sous-traitée » à la différence des tâches industrielles de production, même si elle suppose une ouverture sur les ressources nationales (universités, organismes spécialisés publics ou privés etc...).

Le problème est celui de l'organisation du service et du niveau des effectifs - notamment en ingénieurs de conception - chargés de la définition des programmes, de la négociation des contrats, du suivi des études.

Les crédits de recherche-développement de la Défense vont, en effet, pour 60 % environ vers l'industrie qui elle-même, dans les grandes entreprises, consacre 15 à 20 % de son chiffre d'affaires « armement » aux activités de recherche-développement, pourcentage bien supérieur à la moyenne observée dans l'ensemble de l'industrie.

La coopération européenne dans le domaine des études peut-elle être fructueuse - plus fructueuse - dans le domaine des études que dans celui des fabrications ?

On sait qu'au mois de juin 1989, les ministres de la Défense des Etats parties au Groupement européen indépendant des programmes

(G.E.I.P., réunissant 13 nations européennes de l'Alliance Atlantique) ont approuvé le lancement d'un programme conjoint de recherches à long terme (coopération européenne à long terme pour la défense - C.E.L.T.D. - programme plus connu sous son sigle anglais E.U.C.L.I.D. : European cooperation for the long term in defence).

Les priorités retenues (opto-électronique, surveillance par satellites, acoustique sous-marine, simulation, intelligence artificielle, structures composites, radar, micro-électronique etc...) couvrent des techniques de pointe et doivent donner lieu à des financements dès lors qu'ils sont réalisés conjointement. Cent vingt millions d'ECUS (soit 840 millions de francs) sont alloués à E.U.C.L.I.D. pour 1990 par les pays participants. La répartition de cette somme se heurte toutefois aux répartitions différentes d'un pays à l'autre de la part de l'Etat et de la part de l'industrie dans les programmes de recherches (la part de l'industrie est, par exemple, moins importante en Grande-Bretagne que dans notre pays). Si elle évite certaines contraintes des programmes de fabrications menées en coopération, la recherche conjointe n'en a pas moins ses difficultés spécifiques.

CHAPITRE IV

LES EQUIPEMENTS CONVENTIONNELS

Les retards accumulés au cours de la programmation 1983 - 1987 ont conduit à concentrer les échéances pour de nombreux équipements majeurs : nos chars, nos hélicoptères, nos avions de combat, nos bâtiments de surface doivent être renouvelés presque simultanément.

Les besoins financiers se trouvent encore accrus par des dépassements dans les prévisions de coûts (chars Leclerc, S.N.L.E./N.G.), tandis que les désillusions en matière de coopération et le rétrécissement des marchés à l'exportation accroissent les tensions financières que le coût des « technologies émergentes » ne peut encore qu'alourdir. On rappelle en outre qu'en 1989 des annulations de crédits ont amputé le titre V de plus d'un milliard de francs.

A ces besoins financiers accrus répondent des crédits en retrait sensible par rapport aux prévisions de la précédente programmation.

Cette situation est traitée par quelques amputations dans les programmes et, surtout, par de nombreux reports, déplaçant le poids financier des réalisations au-delà du terme de la programmation actuelle : telle est la caractéristique des programmes dans les trois Armées.

EVOLUTION DES CREDITS D'EQUIPEMENT DES FORCES CLASSIQUES

(En millions de francs)

	Budget de 1989	Projet de budget pour 1990	Evolution (en pourcentage)
Autorisations de programme.			
Fabrications	32 162,6	33 947,1	+ 5,5
Munitions	6 513,7	8 051,8	+ 23,6
Etudes et développements	19 440,8	20 904,4	+ 7,5
Entretien des matériels	7 743,7	8 166,5	+ 5,4
Entretien des personnels	2 118,8	2 166,4	+ 2,2
Infrastructure	7 165,5	7 686,2	+ 7,2
Total forces classiques...	75 145,1	80 922,4 (1)	+ 7,7
Crédits de paiement.			
Fabrications	28 190,7	27 846,07	- 1,2
Munitions	7 387,5	7 517,43	+ 1,8
Etudes et développements	14 029,9	16 000,82	+ 14
Entretien des matériels	6 668	6 891,3	+ 3,3
Entretien des personnels	2 059,4	2 082	+ 1,1
Infrastructure	6 159,8	6 663,9	+ 8,2
Total forces classiques...	64 495,3	67 001,52 (1)	+ 3,9

(1) Y compris MIRAGE 2000 N°.

L'armée de Terre

1 - Aperçu général : des crédits en accroissement de 3,5 %

Au total, les crédits du titre V s'élèveront en 1990 à :

- 28 119 millions de francs (+ 6,4 %) en autorisations de programme ;

- 23 482 millions de francs (+ 3,5 %) en crédits de paiement.

Ces crédits se répartiront comme suit :

(En millions de francs)

	1990	Evolution 88-89 en pourcentage
Etudes	4 141	+ 18,4
H.C.C.A.	1 257	+ 5,5
Entretien et fabrication des matériels	15 949	- 3,9
Infrastructure	2 135	+ 51,5
TOTAL	23 482	+ 3,5

A ces crédits doivent s'ajouter 650 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement en provenance des fonds de concours (cession d'actifs immobiliers), ressource soumise aux aléas des négociations de l'espèce.

On note la forte augmentation des crédits d'infrastructure, qui doivent s'élever, au total, avec les fonds de concours à 2 785 millions de francs. Outre les rénovations et modernisations de bâtiments existants, de nouvelles infrastructures doivent être réalisées, elles doivent permettre l'adaptation aux équipements futurs mais également la réalisation du plan ORION. Ce plan de regroupement des installations et implantations, actuellement très dispersées de l'armée de Terre, doit s'étaler sur une quinzaine d'années et nécessitera environ 15 milliards de francs.

2 - Les équipements classiques : des crédits d'études en nette augmentation, des crédits de fabrications en recul sensible.

L'évolution des crédits d'études apparaît inversée par rapport à l'année 1989, année pour laquelle les crédits décroissaient de plus de 1 % en francs courants.

Ces crédits sont destinés, essentiellement, aux développements des programmes du char Leclerc, du missile anti-char de 3ème génération, du système d'informatique et de commandement de l'hélicoptère d'appui-protection, du missile sol-air moyenne portée, de l'aérodyne léger téléporté (A.L.T.).

Les crédits destinés aux fabrications diminueront en francs courants de plus de 4 %. C'est la conséquence des suppressions, amputations et reports de programmes :

- les *suppressions* concernent les programmes SANTAL (installation du système MISTRAL sur engin blindé), de munitions de 155 mm. à guidage terminal, de lance-roquettes à mines ;

- les *amputations* frappent le programme A.M.X. 30 B2 (-100 exemplaires), celui de canons de 155 mm. tractés (- 65 exemplaires), celui de véhicules blindés légers (V.B.L. : - 2 350 véhicules, soit les 2/3 du programme) et le programme SYR/CUSE II (- 5 stations) ;

- les *retards* vont toucher pratiquement tous les autres programmes importants : programme ORCHIDEE de surveillance du champ de bataille (retard d'un an) ; programme A.M.X. Leclerc (premières livraisons en 1992 et non en 1991) ; programme de poste radio de la 4ème génération (retard d'un an) ; tous les programmes de missiles anti-char (retards de 1 à 2 ans).

Toutefois le programme d'hélicoptère d'appui-protection et anti-char (HAP-HAC), réalisé en coopération, ne subira pas de retard mais apparaît coûteux (plus de 100 millions de francs pour un hélicoptère).

Le projet de budget doit permettre les commandes suivants :

- 10 chars A.M.X. Leclerc ;
- 17 canons de 155 AUF 1 ;
- 20 canons de 155 tractés ;
- 7 lance-roquettes multiples ;
- 55 systèmes sol-air très courte portée (S.A.T.C.P.) ;
- 400 armes anti-char de courte portée (A.C.C.P.) ;
- 220 véhicules de l'avant blindé (V.A.B.) ;
- 1 762 véhicules tactiques ;
- 100 véhicules blindés légers (V.B.L.) ;
- 330 véhicules logistiques (V.T.L.) ;

Les *crédits d'entretien programmé* sont inscrits à concurrence de près de 9) % au titre V.

Ils s'élèvent à 3 190 millions de francs et augmentent de près de 12 %.



Au total, pour l'armée de Terre, le budget en projet privilégie les études par rapport aux fabrications, et dans les fabrications privilégie les programmes futurs par rapport aux équipements qui étaient destinés à assurer le maintien à niveau des forces, en attendant les réalisations des programmes à venir.

D'où une nette diminution des crédits de fabrications alors que ceux-ci devront supporter, au moins pour partie, les *conséquences de la transformation du G.I.A.T. en société nationale*, conséquences qui se traduiront par un *coût supplémentaire* (T.V.A., marge bénéficiaire) d'environ 10 % (soit environ 500 millions de francs).

La Marine

1 - *Aperçu général : des crédits de paiement en progression de 6,5%*

Au total, les crédits du titre V s'élèvent à :

- 26 976 millions de francs (- 1,9 %) en autorisations de programme ;

- 24 034 millions de francs (+ 6,5 %) en crédits de paiement.

Ceux-ci se répartissent comme suit :

(En millions de francs)		
	1990	Evolution 90/89 en pourcentage
Etudes.....	5 318	+ 13
Entretien des personnels	222	- 0,4
Entretien et fabrication des matériels	17 039	+ 5,2
Infrastructure.....	1 455	+ 0,8
TOTAL.....	24 034	+ 6,5

Les fonds de concours attendus d'aliénations immobilières doivent abonder ces crédits de 50 millions de francs.

Le pourcentage d'accroissement des crédits est supérieur à la moyenne de progression du titre V (+ 4,5 %).

La part consacrée à la F.O.S.T. augmentera de plus de 13 % et atteindra 37,6 % du total des crédits du titre V, part relative jusqu'alors jamais atteinte. Hors F.O.S.T., les crédits ne progressent nominale-ment que de 2,7 % ; c'est dire qu'ils se maintiendront en termes réels.

Les crédits d'entretien programmé inscrits au titre V ne représen-tent que 1/3 environ du total des crédits d'entretien. D'un montant total de 4 595 millions de francs (titre III + titre V), ils ne progressent que de 2,3 % et vont donc régresser en termes réels, cela au moment même où les bâtiments sont plus sollicités, leurs équipements plus complexes et où la modernisation du porte-avions Foch doit débuter en 1990, et que se produisent les premiers gros travaux d'entretien des sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.).

2 - Les forces navales et les armements : une forte croissance des crédits d'études, une croissance soutenue des crédits globaux de fabrica-tions, une stagnation des crédits destinés à la flotte de surface

Les crédits de recherches portent surtout sur l'amélioration de la discrétion acoustique des S.N.L.E., la lutte contre les mines, la détec-tion sous-marine et l'utilisation des systèmes de veille aéroportés.

Les crédits de développements vont, essentiellement, à la torpille MURENE, au système de lutte anti-sous-marine (S.L.A.S.M.), aux mis-siles (missile à courte portée SADRAL, missile porte-torilles MILAS, missile anti-navire de surface A.N.S.) et au système d'armes sol-air anti-missiles (S.A.A.M.). Celui-ci doit entrer en service à partir de 1998 et équiper, notamment, le porte-avions nucléaire et les bâtiments de com-bat de plus de 2000 tonnes. A l'heure actuelle la protection anti-aérienne de nos bâtiments reste, toutefois, pour le moment un point faible de notre dispositif naval.

Les crédits de fabrications, inscrits à la section Marine concernent outre deux programmes intéressant la F.O.S.T. (refonte des S.N.L.E. de première génération et construction des S.N.L.E. de la nouvelle génération, cf. supra §), la flotte de surface, les S.N.A. et l'Aéronavale.

Pour la *flotte de surface et les S.N.A.* :

- Le programme des bâtiments anti-mines océaniques (B.A.M.O.) va se trouver retardé, bien qu'il concourt directement à la sécurité de la F.O.S.T. ;

- Le porte-avions nucléaire subira également des retards puisque son entrée en service est décalée de plus de 2 ans (entrée en service fin 1998) au prix d'un surcoût d'environ 250 millions de francs ;

- Pour les autres bâtiments de la flotte l'état des livraisons et des commandes sera le suivant :

	Budget de 1989		Projet de budget pour 1990	
	Commandes	Livraisons	Commandes	Livraisons
Frégate anti-sous-marine.....	0	0	0	1
Frégate de surveillance.....	2	0	2	0
Sous-marin nucléaire d'attaque.....	1	0	0	0

Un patrouilleur de service public et un transport de chalands de débarquement seront, en outre, livrés en 1990.

Les bâtiments retirés du service en 1990 seront au nombre de 7 (1 sous-marin diesel, 1 escorteur d'escadre, 2 avisos escorteurs, 1 patrouilleur, 2 bâtiments hydrographiques).

L'*Aéronavale* se trouve aux prises avec deux problèmes majeurs :

. Le renouvellement des *avions de surveillance maritime*. En effet les ATLANTIQUE I seront retirés du service plus rapidement que ne seront livrés les ATLANTIQUE II. Ces avions sont toutefois indispensables à la sécurité de la F.O.S.T.

En 1990, trois appareils seront commandés et quatre seront livrés.

. Le remplacement des *CRUSADER*, avions d'interception destinés à assurer la couverture aérienne des porte-avions et de leurs avions d'assaut et de reconnaissance (ETENDARD).

Ce problème est lié à celui de l'avion de combat tactique futur « RAFALE » dont une version « navalisée » doit pourvoir au remplacement des « CRUSADER » mais n'entrera en service qu'à partir de 1996 alors que le vieillissement des CRUSADER conduit à envisager leur retrait entre 1991 et 1995.

Il s'agit là d'un problème spécifique qui a suscité, on le sait, beaucoup de débats voire de passion.

La réussite du programme « RAFALE » apparaît indispensable :

- il répond aux besoins opérationnels de l'armée de l'Air et de la Marine, ce point n'est contesté par aucun des deux états- majors ;

- il garantit la pérennité de notre industrie aéronautique nationale à son plus haut niveau.

Le « RAFALE » sera sans doute le seul avion de sa catégorie disponible sur le marché dès 1996.

Il s'agit toutefois d'un programme coûteux dont le financement tel qu'il est prévu jusqu'en 1993 (loi de programmation) s'élève à 16 milliards de francs.

Mais, du côté de la Marine, le vieillissement de ses avions intercepteurs « CRUSADER » ne lui permet pas d'attendre la mise en service du « RAFALE ».

Le choix qui doit se faire avant 1993 se situe entre :

- la rénovation des CRUSADER ;

- leur remplacement par des F 18 américains, solution plus coûteuse, le différentiel se situant autour de 2 milliards de francs.

Outre les problèmes techniques propres à chacune de ces possibilités - dont aucune n'est totalement satisfaisante - la question est de savoir si la Marine disposera des crédits suffisants pour continuer sa contribution au financement du RAFALE et pour remplacer ses CRUSADER.

Ce n'est pas un problème immédiat, celui du budget pour 1990 dans lequel les crédits (740 millions de francs) prévus à la section Marine correspondent au partage du financement prévu (20 % pour la Marine, 80 % pour l'armée de l'Air).

L'Armée de l'Air

1 - *Aperçu général : des crédits en augmentation de 3,5 %*

Au total les crédits du titre V atteignent :

- 28 575 millions de francs en autorisations de programme (+ 5,7 %) ;

- 25 036 millions de francs en crédits de paiement (+ 3,7 %).

Ces crédits seront répartis comme suit :

(En millions de francs)		
	1990	Evolution 90/89 en pourcentage
Etudes	6 015	+ 20,2
Entretien des personnels	501	+ 4,4
Entretien et fabrication des matériels	16 957	- 0,7
Infrastructure.....	1 563	- 0,9
TOTAL.....	25 036	+ 3,7

50 millions de francs sont, en outre, attendus d'aliénations immobilières (fonds de concours).

La régression des crédits d'infrastructure traduit l'arrêt du programme de protection des moyens (construction d'abris pour le personnel et pour les avions).

2 - Des crédits d'études en progression, des crédits de fabrications dont l'augmentation nominale traduit une régression en volume

Les crédits d'études s'accroissent de 4,7 % pour les autorisations de programme et de 23,8 % pour les crédits de paiement.

Cette situation traduit l'état d'avancement des programmes en cours qui portent principalement sur le développement du programme d'avion de combat tactique futur (A.C.T.) RAFALE qui absorbe 2 671 millions de francs en crédits de paiement et 3 740 millions de francs en autorisations de programme, et sur les programmes d'armement associés (missile d'interception et de contre aérien MICA et missile air-sol de nouvelle génération APACHE).

Les crédits de fabrications connaissent une forte augmentation en autorisations de programme (+ 21 %) et une très modeste évolution en crédits de paiement (+ 2,1 %).

Les autorisations de programme vont notamment aux programmes MIRAGE 2000 DA et 2000 N'.

Les commandes et les livraisons d'avions de combat en 1990 s'établiront comme suit :

Commandes : 10 MIRAGE 2000 DA
18 MIRAGE 2000 N'.

Livraisons : 19 MIRAGE 2000 DA
13 MIRAGE 2000 N'.

On doit noter la diminution des commandes étaient de 33 en 1989, chiffre jugé jusqu'alors nécessaire pour maintenir l'objectif de 450 avions de combat en ligne.

En attendant la livraison de l'A.C.T. la rénovation du MIRAGE F1 va être entreprise. Vingt deux commandes sont prévues au budget pour 1990, les premières livraisons sont attendues en 1991 et 1992.

Pour ce qui concerne le *transport aérien militaire*, le retrait, à partir de 1995, des avions C 160 TRANSALL, a amené l'armée de l'Air, pour économiser le potentiel de la flotte en service, à acquérir 10 avions C 130 HERCULES, tous livrés, et, pour les transports légers, à s'équiper de l'avion cargo CA 235 hispano-indonésien jugé plus adapté que l'ATM 42 L de l'Aérospatiale. Le projet de budget pour 1990 permet la commande de CASA 235.

Aucun crédit n'est inscrit pour l'avion de transport futur que l'armée de l'Air envisage d'acquérir à 60 exemplaires et dont la livraison, retardée d'un an par la nouvelle loi de programmation, doit intervenir en 2004.

Mais le problème essentiel est celui du *financement du RAFALE*.

Les crédits prévus en 1990 s'élèvent à 3 740 millions de francs en autorisations de programme et à 2 611 millions de francs en crédits de paiement.

Les crédits prévus par la nouvelle programmation pour l'avion de combat futur de l'armée de l'Air et de la Marine s'élèvent à 16,8 milliards de francs.

L'échéance est proche puisque les premières livraisons pour l'armée de l'Air ont été fixées en 1994. Le financement est donc d'autant plus ardu, en l'absence de coopération extérieure.

Les dépenses de développement doivent être assurées par les industriels à concurrence de 25 % et par l'Etat à concurrence de 75 %. Pour la part de l'Etat les dépenses du « tronc commun », communes aux deux versions (aérienne et navalisée) sont partagées entre l'armée de l'Air (80 %) et la Marine (20 %).

Au total 3 391 millions de francs de crédits de paiement ont été inscrits au projet de budget pour 1990 pour ce programme. la répartition entre l'armée de l'air (2 651 millions de francs) et la Marine (740 millions de francs) est conforme aux prévisions.

Une hypothèque pèse toutefois sur la réalisation du programme dans les années à venir : la Marine doit en effet financer le remplacement des avions CRUSADER qui doit se situer avant l'entrée en service du RAFALE (cf. supra, les développements concernant la Marine).

TROISIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET ET LA PRISE EN COMPTE DE L'AVENIR : UN BUDGET PEU ANTICIPATEUR

La marge d'anticipation et d'innovation d'un budget peut de prime abord paraître assez mince, compte tenu du poids des structures, des personnels et des programmes d'équipement planifiés sur plusieurs années.

Elle n'est toutefois pas négligeable. C'est, au demeurant, dans le budget qui, seul, engage véritablement les finances de l'Etat, que peuvent se trouver la réalité des « mesures nouvelles ».

CHAPITRE PREMIER

L'EVOLUTION DE LA SOCIETE ET DES TECHNIQUES : EFFICACITE ET VULNERABILITE D'UNE DEFENSE « INFORMATISEE »

Les progrès en matière d'équipements et d'armements sont désormais beaucoup plus portés par le vecteur de l'informatique et de l'électronique que par celui, traditionnel, de l'acier. La masse et la matière s'effacent derrière les innombrables flux qualitatifs et immatériels qu'acheminent les réseaux de communications et que traitent les ensembles informatiques, tandis qu'une seule arme « intelligente » multiplie par cent ou mille les performances des précédentes : le missile antichar ERYX, par exemple, tiré à 600 mètres perce 900 millimètres d'acier.

Tous les systèmes d'armes s'articulent maintenant autour de l'informatique et de l'électronique.

La nature même d'un éventuel conflit, les conditions de son déroulement, y compris la neutralisation et le « piégeage » possibles des systèmes électroniques et informatiques adverses - avant même l'emploi des armes - se trouvent désormais, et de plus en plus, marqués par l'évolution considérable due aux technologies nouvelles. Citons notamment :

- *L'accroissement des capacités de traitement de l'information : circuits intégrés à très grande vitesse permettant de traiter dans un même*

ordinateur des fonctions multiples ou d'agir en temps réel à partir de toutes les informations disponibles ; développement de logiciels utilisant des algorithmes nouveaux beaucoup plus rapides et efficaces permettant aussi bien le traitement d'images en temps réel, qu'un étalement du spectre des transmissions radio-électriques, qu'une meilleure recherche de la localisation des émissions radio et radar ou que des cryptages très sophistiqués.

- *La maîtrise des technologies concernant l'énergie dirigée* ; les lasers permettent, grâce à la quantité et à la rapidité de l'énergie concentrée dans un faisceau très étroit, une utilisation non seulement en télémétrie mais dans des systèmes proprement offensifs ; mais il est probable que l'utilisation des faisceaux de particules, agissant à la fois par concentration de lumières et par effets thermiques aurait un pouvoir destructeur très supérieur à celui des armes laser.

- Les progrès considérables dans le domaine des *composants à haute résolution*, notamment dans le domaine infrarouge, permettent entre autres d'accroître la portée des moyens d'observation de nuit et par tous les temps.

- *La mise au point de matériaux nouveaux* ; les composites, à base carbone, kevlar ou titane, permettent l'allègement des structures tout comme les nouveaux alliages qui accroissent, en outre, l'efficacité des blindages et le pouvoir perforant des obus (obus-flèche par ex.) ; les progrès dans le domaine des revêtements accroissent la « furtivité des systèmes ; l'utilisation des céramiques améliore, notamment, le rendement des moteurs ; de nouveaux semi-conducteurs améliorent considérablement les performances des composants électroniques ; les blindages actifs qui provoquent l'explosion des munitions à leur impact et absorbent ainsi une partie de leur pouvoir destructeur peuvent amoindrir la valeur de certaines armes antichars ; quant au recours aux fibres optiques, il augmente la fiabilité et la résistance des nouveaux câblages des systèmes d'armes modernes et réduit considérablement le poids et la masse de ceux-ci.

Quelles seront les conséquences de l'émergence de ces technologies sur d'éventuels conflits ? On peut en retenir, essentiellement quatre :

- l'information sur les systèmes adverses et les contre-mesures visant à la leurrer, donc la guerre électronique revêtirait une importance décisive ;

- les engagements se dérouleraient avec une extrême rapidité depuis la détection des objectifs jusqu'à leur attaque ;

- les combats se dérouleraient en profondeur et menaceraient tous les objectifs du fait de la portée et de la précision considérablement accrues des vecteurs de munitions ; ils seraient, en outre, permanents sans le répit relatif des périodes nocturnes ;

- la maîtrise de la 3ème dimension - lieu privilégié de la guerre électronique - serait un enjeu essentiel : informations fournies par satellites, utilisation de missiles balistiques ou aérodynamiques, utilisation de drones. Ainsi tout combat serait nécessairement aéroterrestre ou aéro-maritime, c'est-à-dire interarmées.

Corrélativement une fonction prend une importance grandissante, *la fonction dite C 3 I.*

Celle-ci regroupe l'ensemble des moyens automatisés mis à la disposition des centres opérationnels pour leur permettre d'acquérir et de stocker les informations et les données, et de les traiter. Le sigle anglo-saxon C 3 I couvre les termes « command, control, communication, intelligence » que l'on peut traduire par commandement, contrôle (au sens de la conduite des opérations et de la gestion des moyens), communication (hiérarchique ou collatérale, le mot désignant également la consultation), renseignement (au sens propre du terme mais en l'élargissant aussi à l'information).

Il n'est désormais plus possible d'envisager la conduite d'opérations aériennes, maritimes ou terrestres sans recourir à cette fonction essentielle. La cohérence même de la conduite de ces opérations suppose du reste une interconnexion des différents systèmes, non seulement entre les différentes armées, mais également à une échelle dépassant les frontières nationales.

Les conséquences sur l'évolution même des concepts stratégiques de ces transformations technologiques et qualitatives doivent bien entendu être soulignées. Elles ont, du reste, été excellemment analysées par notre collègue GENTON dans un rapport établi au nom de la commission de la Défense.

Pour sa part, votre Rapporteur de la commission des Finances s'attachera plus particulièrement à examiner deux questions:

- *les dotations et les techniques budgétaires sont-elles adaptées aux nouveaux enjeux de l'électronique et de l'informatique ?*

- *L'orientation des crédits budgétaires favorise-t-elle le développement des industries de haute technologie, garantes de la qualité des équipements nouveaux ?*

1° L'adaptation des dotations et des techniques budgétaires

1.1/ Pour ce qui a trait, tout d'abord, aux dotations, il convient de rappeler les insuffisances préoccupantes (retards ou amputations des programmes touchant précisément aux nouvelles technologies), mentionnées précédemment :

- Dans l'armée de Terre pour ce qui concerne aussi bien les moyens de commandement (transmission « SYRACUSE », système RITA valo-

risé) que les moyens de renseignement (système de surveillance du champ de bataille ORCHIDEE (exemple type de système 3 C I), système de drone ALT) ;

- Dans *l'armée de l'Air*, on constate un manque de cohérence entre des avions modernes d'une part et des systèmes d'armes atteints par les réductions de crédits (missile air-air, sol-air, moyens de guerre électronique) ;

- Dans la *Marine* également, les équipements de cohérence opérationnelle seront touchés : transmission par satellite de la seconde génération, missiles anti-missiles, vecteur missile de la torpille MURENE.

- Pour *l'espace*, les crédits, bien qu'en augmentation, paraissent dérisoires ; nous y reviendrons.

Les dotations budgétaires destinées à financer les divers systèmes n'ont d'ailleurs pas de signification si elles ne s'accompagnent pas des moyens destinés à assurer *la sécurité informatique* compte tenu de l'extrême vulnérabilité des systèmes.

Nous savons certes, que ces exigences de sécurité n'échappent pas aux responsables de la Défense. En témoignent notamment les mesures de « durcissement » aux différentes menaces.

Les actions de guerre électronique - rayonnement induit, capture des informations, brouillage, leurres etc... - les actions contre les ordinateurs, notamment au plan des logiciels, s'ajoutant aux agressions physiques ponctuelles contre les noeuds de communications, auraient justifié, nous semble-t-il, que *la sécurité informatique soit l'un des « grands programme »* arrêtés par la nouvelle loi d'équipement de nos forces, dont les budgets devraient servir la réalisation année après année.

Les mesures à prendre doivent être coordonnées et s'articuler dans un ensemble de grande envergure. Elles requièrent non seulement, du reste, des moyens financiers mais également une profonde transformation des esprits face à de nouveaux défis et à de nouvelles menaces.

Les exigences de cette sécurité dépassent, au demeurant, le seul cadre des organismes proprement militaires. Les intrusions désormais possibles, notamment par l'intermédiaire des satellites, dans les ordinateurs des industriels traitant avec la Défense, exigent *une prise en compte globale de la menace informatique*.

Et que dire de la continuité, de la ténacité, de l'efficacité avec lesquelles les services spécialisés étrangers cherchent à recueillir par tous les moyens les informations industrielles et scientifiques dans les domaines les plus sensibles ? Une part appréciable du « saut qualitatif » de certains armements soviétiques est due à cette collecte systématique des informations des plus « ouvertes » - et elles sont déjà nombreuses dans les pays de l'Ouest - aux plus confidentielles qui ne sont peut-être pas toujours, comme elles devraient l'être, les moins accessibles.

1.2/ S'agissant maintenant des techniques budgétaires, elles paraissent mal adaptées à une conception de la conduite de programmes qui doivent nécessairement transcender les clivages par Armées.

Or la structure du budget des Armées reste très largement une structure par Armées, chacune d'entre elles disposant d'une « section ». Les trois sections d'Armées et la section Gendarmerie absorbent à elles seules 73 % des crédits d'équipement de la Défense. La section dite « commune » n'en représente donc que 27 %.

L'« interarmisation » n'est certes pas une fin en elle-même. Mais elle doit être cherchée toutes les fois qu'elle permet un gain d'efficacité dans la mise en œuvre des forces, dans la réalisation des programmes et dans l'emploi des crédits. C'est précisément le cas des programmes concernant l'espace, les transmissions, les traitements opérationnels des informations.

Or la réalisation des réseaux de transmissions s'est faite par Armée alors que les problèmes d'interopérabilité et de développements futurs auraient nécessité une optique interarmées. Les états-majors d'armée, forts chacun d'une section budgétaire, sont, en effet, naturellement plus portés au développement de moyens autonomes qu'à celui de moyens intégrés qu'appellent cependant les techniques les plus récentes de l'informatique et de l'électronique. Deux systèmes d'observation du champ de bataille, l'un terrestre (ORCHIDEE), l'autre aérien (AWACS) vont coexister à partir de moyens aériens différents et poser des problèmes d'interconnexion.

Malgré les efforts des organismes interarmées (Etat-major des Armées, Délégation générale pour l'armement) nos réseaux de transmissions présentent de nombreuses disparités entre les Armées (disparités de techniques, de protocole, de modes de gestion quand il ne s'agit pas de disparités de conception). L'interopérabilité d'un réseau à l'autre se trouve ainsi limitée et rendra très difficile une évolution convergente. L'interopérabilité, pourtant indispensable, elle aussi, avec les réseaux alliés est encore plus imparfaite.

La fluidité et la circulation des informations se heurtent aux cloisonnements budgétaires. Les crédits affectés aux différents programmes gagneraient à ne plus être seulement ventilés entre la section « commune » et les sections d'armées mais à l'être par grandes catégories de programmes dont certaines doivent avoir un caractère interarmées prononcé.

2° L'orientation des crédits budgétaires vers les industries de pointe

La Défense a longtemps été attachée à des industries lourdes de masse et de quantité, qui se trouvaient en même temps être, souvent, des industries en régie d'Etat : les arsenaux terrestres et les arsenaux

de la Marine. Plus profondément encore les armements ont longtemps fait appel à des industries qui sont aujourd'hui parmi les industries en crise : la sidérurgie et la construction navale.

Mais, de plus en plus les crédits de la Défense vont maintenant à des *industries plus complexes à grande valeur ajoutée*. La crise du G.I.A.T., c'est-à-dire des arsenaux terrestres est d'ailleurs due, en partie, aux besoins nouveaux d'équipements sophistiqués que les arsenaux n'avaient pu intégrer dans leurs activités, restées traditionnelles.

Ce sont désormais les *industries de l'électronique et de l'informatique* qui captent une part grandissante des crédits de la Défense : au début des années cinquante, l'électronique ne comptait que pour 5 % dans les crédits d'équipement militaire, aujourd'hui 25%, dans dix ans, sans doute, 40 ou 50 %.

Ces industries très innovatrices (1) caractérisées par des coûts de développement supérieurs à ceux de la plupart des autres secteurs industriels, du fait notamment, de l'accélération des évolutions technologiques et du raccourcissement du cycle de vie des produits, ont conduit tous les pays industrialisés - dont le nôtre - à mettre en place des politiques de soutien et d'accompagnement. Or, les programmes militaires peuvent jouer un rôle non négligeable dans ces politiques.

Ainsi, aux Etats-Unis les aides du Département de la Défense (D.O.D.) représentent 80 à 85 % de l'aide totale du gouvernement américain aux industries électroniques et informatiques. Pour renforcer la technologie américaine dans les secteurs menacés par la concurrence japonaise, le D.O.D. a lancé une série de programmes de développement où l'électronique et l'informatique occupent une large place : composants électroniques à très grande vitesse (V.H.S.I.C.), programme M.M.I.C., programme sur les ordinateurs avancés (« strategic computer initiative », « software initiative », « defense manufacturing initiative », C. 3 I. (command, control, communication, intelligence) etc... Un rapport du Président au Congrès souligne cette convergence entre la recherche militaire et la recherche civile : « l'Administration reconnaît qu'il y a entre la recherche militaire et la recherche civile d'évidents intérêts communs. C'est ainsi que les domaines qui intéressent au premier chef les militaires, comme l'aéronautique, les communications, l'électronique et les ordinateurs sont également à l'origine d'importantes industries américaines. Les bénéficiaires des contrats de recherche militaire sont en mesure d'incorporer des technologies militaires avancées dans leur production civile ».

(1) Leurs dépenses de recherche et développement placent, en effet, les entreprises de l'électronique et de l'informatique parmi les plus innovatrices :

- THOMSON : 7 200 millions de francs (10 % du chiffre d'affaires) ;
- BULL : 3 641 millions de francs (12 % du chiffre d'affaires) ;
- MATRA : 2 400 millions de francs (12 % du chiffre d'affaires) ;
- Electronique DASSAULT : 1 035 millions de francs (25 % du chiffre d'affaires. (Chiffres pour 1988).

Dans l'attente du moment - mais est-il proche ? - où une défense européenne permettrait à un D.O.D. européen, à l'échelle du D.O.D. américain, d'avoir sur l'industrie communautaire un impact aussi puissant que celui-ci, le ministère de la Défense joue un rôle important dans ce domaine à l'égard des entreprises françaises. Au travers des entreprises associées à l'effort d'équipement pour la Défense des flux technologiques vont ainsi de celle-ci vers les marchés civils.

On peut toutefois se demander si de nombreuses études menées au sein de la Défense ne pourraient tirer parti des recherches déjà effectuées ailleurs et souvent financées elles-mêmes par d'autres organismes publics.

En outre, le bon emploi des crédits de la Défense, au moment où de nombreux regroupements ou fusions se profilent dans divers pays, se heurtent à des exigences contradictoires :

- d'une part, l'encouragement à des regroupements entre industriels, à la constitution de pôles d'excellence ;

- d'autre part, le maintien d'une pluralité de fournisseurs potentiels pouvant être mis en concurrence.

Par ailleurs, un certain cloisonnement entre sociétés agissant sur les marchés civils (BULL, CAP-GEMINI - SAGEM etc...) et celles surtout orientées vers la Défense (THOMSON et ses filiales CIMSA, SINTRA, SYSECA ...) constituent un obstacle à certains transferts.

Malgré des performances qu'il convient de souligner la rentabilité dégagée par les entreprises françaises, leur surface financière ne sont pas toujours, aux dimensions constatées dans les entreprises étrangères. Or l'horizon de l'électronique et de l'informatique dépasse très largement les marchés nationaux.

Ainsi un très important contrat de l'O.T.A.N. représentant plusieurs milliards de francs - la mise au point des systèmes BICES de collecte et d'exploitation des informations militaires entre pays de l'Alliance Atlantique - a suscité la constitution de consortiums groupant des sociétés européennes ou américaines, en vue de remporter l'appel d'offres qui doit se jouer d'ici la fin de l'année.

Les entreprises françaises sont donc amenées nécessairement à se comparer, à se mesurer et il importe qu'une politique judicieuse de soutien leur permette de figurer en bonne place dans ces rapprochements. Mais l'innervation de plus en plus profonde du tissu économique et social par l'informatique et l'électronique fait que celles-ci relèvent moins d'une politique sectorielle classique que d'un ensemble d'incitations démultipliées et diversifiées dans laquelle les programmes militaires doivent prendre place.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE COHERENCE DE NOS PROGRAMMES D'ARMEMENT

Les nouveaux rapports de force qui s'esquissent accroîtront, inévitablement, la nécessité d'une adaptation des concepts stratégiques et des doctrines d'emploi de nos forces et, partant, de leurs équipements. La question première est moins celle des crédits que celle des idées en fonction desquelles les crédits devront être orientés.

Mais comment mettre en œuvre de nouvelles idées, donc un réaménagement des programmes, dès lors que la nouvelle programmation, revue en baisse, nécessitera pour l'achèvement du financement de tous les programmes qu'elle concerne, des ressources quatre à cinq fois supérieures à celles prévues pour les quatre années qu'elle couvre, c'est-à-dire une durée quatre à cinq fois plus grande ? Dans les vingt années à venir, sur les bases actuelles, il n'y a donc aucune place pour de nouveaux ou pour d'autres équipements majeurs.

Est-ce acceptable ?

Il apparaît d'ores et déjà que dans deux domaines essentiels, celui de l'espace et celui de la dissuasion, nos orientations financières appellent une révision.

Ces deux domaines sont, du reste, parmi ceux où la *coopération européenne*, de plus en plus indispensable compte tenu à la fois des contraintes financières et des évolutions en cours, devrait trouver un nouveau point d'application.

1° *L'espace*

L'espace apparaît, à la fois, comme une menace contre laquelle il faut se prémunir et comme un atout dont il convient de s'assurer l'avantage.

Menace, en principe indirecte, puisque le déploiement des armes dans l'espace est interdit. Alors qu'on se plaint à souligner la cohérence entre notre politique étrangère et notre politique de défense, on peut se demander, toutefois, si la constance avec laquelle notre diplomatie a oeuvré pour interdire l'utilisation armée de l'espace n'a pas été un frein intellectuel au développement des satellites militaires qui permettent en tout état de cause de voir, d'écouter et de communiquer.

Atout compte tenu des possibilités ouvertes par les satellites en particulier dans le domaine des communications. La nécessité de conduire les crises en temps réel, le champ d'action quasi-planétaire de nos éventuelles opérations rend indispensable le recours aux satellites.

Atout également eu égard aux capacités d'observation et d'écoute qu'offre l'espace. Un satellite permet de connaître la situation dans la profondeur d'un territoire comme sur un théâtre d'opérations. Il permet d'actualiser les connaissances évolutives, complexes, à l'échelle de la planète. Il permet de recueillir des indices ou des preuves, de suivre des évolutions, d'anticiper sur les événements.

Tout porte à croire que la maîtrise spatiale de l'information sera rendue encore plus nécessaire par les évolutions actuelles marquées par un retour, sans doute accru, à la multipolarité.

Les raisonnements stratégiques devront de plus en plus être fondés sur des analyses fines alimentées par une énorme quantité d'informations traitées.

Les équilibres de l'information deviennent de plus en plus une nouvelle composante des équilibres de forces.

La première bataille - la seule ? - peut être celle de l'information et se dérouler d'abord dans l'espace.

Face à l'importance de cet enjeu, les ressources financières, bien qu'en très nette augmentation, paraissent minces. Les sommes qui sont consacrées à l'espace dans le budget en projet sont du même ordre de grandeur que celles consacrées à l'équipement des personnels, c'est-à-dire essentiellement à l'habillement, au campement, au couchage et à l'ameublement (H.C.C.A.).

(En millions de francs)

	1989	% du titre V	1990	% du titre V
H.C.C.A.	2 059,4	2,10	2 082	2,04
Espace	1 976	2,01	3 009	2,9

Mais le problème des ressources financières affectées à l'espace, dépasse le cadre du seul budget de la Défense et du seul ministère de la Défense.

Il est, en effet, difficile de faire un partage strict entre l'espace civil et l'espace militaire. Au demeurant le programme SYRACUSE, dans sa composante spatiale à charge utile militaire, se déroule conjointement avec un programme de télécommunications (programme TELECOM 2).

En outre, le problème est aussi celui de la *vulnérabilité des réseaux de communications* civiles ou militaires, privées ou publiques par rapport aux intrusions qui peuvent être opérées à partir de satellites étrangers. Seule une action concertée au niveau gouvernemental permet de prendre en compte cette menace.

L'autre volet du problème des ressources financières est celui d'un éventuel *partage avec des partenaires européens*. On constate de ce point de vue que les tentatives de rapprochement n'ont pas rencontré un grand succès comme le montrent l'échec du projet franco-allemand de satellite d'observation ou les difficultés rencontrées dans le domaine des communications entre Français et Britanniques (SYRACUSE et SKYNET).

En termes de coopération l'espace se situe beaucoup plus près du nucléaire - difficilement partageable - que du conventionnel qui l'est beaucoup plus.

La maîtrise des technologies spatiales reste conçue en termes de souverainetés comme un facteur de renforcement de la défense et de l'indépendance nationales. La réalisation des projets spatiaux européens dans le domaine de la défense passe sans doute par un préalable politique.

C'est dire que, pour le moment, l'espace continuera à grever le budget de la Défense dans des proportions non négligeables. Mais *l'effort est indispensable et apparaît comme une priorité*.

2° *L'armement préstratégique*

Tour à tour baptisée « tactique » et « préstratégique », l'arme nucléaire destinée à délivrer l'« ultime avertissement » provoque et va provoquer de plus en plus perplexité et malentendu.

C'est, à vrai dire, non pas l'existence de cet armement mais l'abondance des moyens qu'il déploie qui pose problème.

Rappelons, brièvement, que les armes préstratégiques, se distribuent entre un système sol-sol (le *Hadès* appelé à remplacer le *Pluton*) et un système aérien (A.S.M.P. porté par les avions Mirage 2000 N ou ceux de l'Aéronavale).

Au total, le financement du *Hadès* requerra 15 milliards de francs, l'A.S.M.P. 5 milliards, les Mirage 2000 N ou N', 25 milliards, soit au total 45 milliards de francs. Et les charges de la centaine ou plus de missiles préstratégiques dépasseraient plusieurs centaines d'Hiroshima !

En outre, pour construire l'artillerie nucléaire, et pour équiper les régiments qui la servent, l'armée de Terre doit restreindre sa puissance de feu d'artillerie conventionnelle ; pour le *Hadès*, il est même prévu de constituer toute une division nucléaire autonome comprenant des unités de commandement, de soutien et de transmissions spécifiques.

Pour la composante aérienne, le tiers de notre aviation de combat est conçue (MIRAGE 2000 N ou N') pour la mission prioritaire d'emport de l'arme nucléaire et requerra la protection d'une autre fraction de notre aviation. Que restera-t-il pour le combat conventionnel et pour appuyer nos forces terrestres ?

Votre Rapporteur de la Commission des finances s'est déjà fait l'écho de la perplexité grandissante que suscite le volume des crédits consacrés à l'armement préstratégique, tout comme ceux de votre Commission de la défense se sont interrogés sur les conditions d'emploi de cet armement.

Le concept d'emploi de cet armement est, en effet, celui d'« ultime et unique avertissement » ; il a été réaffirmé par le Président de la République qui dans un discours du 11 octobre 1988 a en outre déclaré : « Il ne peut y avoir qu'un avertissement nucléaire : l'ultime ».

Que de moyens, que de frais, quel formidable arsenal pour un seul et unique « avertissement » !

Certes la complémentarité des armes, leurs qualités militaires, ne sont pas en cause ; c'est leur abondance qui l'est et partant leur coût, hors de proportion par rapport à l'emploi que leur assigne une doctrine qui, pour le moment, n'a pas évolué.

Aujourd'hui encore plus qu'hier qu'entend-on faire d'une arme qui, telle qu'elle est actuellement, ne peut atteindre que le territoire allemand (ou tchèque) ? Et si l'on donne à notre allié allemand, l'assurance que l'ultime avertissement ne sera pas délivré sur le territoire allemand, quelle est l'utilité de notre armement préstratégique terrestre ?

Faute d'une réflexion en profondeur, que les événements actuels rendent encore plus pressante, l'armement préstratégique sombre dans *une incohérence dispendieuse*.

CONCLUSION

Première annuité d'une programmation que le Sénat a rejetée, le projet de budget pour 1990 traduit les insuffisances et les rigidités de cette programmation. Il appelle donc la même appréciation négative.

Votre Rapporteur vous demande donc de ne pas approuver le projet de budget de la Défense pour 1990.

Ce faisant, il souhaite que le grand débat sur les conséquences des événements en cours sur la politique de défense dont il a proposé à votre commission que le Sénat prenne l'initiative permette d'éclairer les perspectives nouvelles en fonction desquelles notre effort de Défense devra être orienté pour garantir l'avenir de notre sécurité et celle de l'Europe.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1990

Article 39

Mesures nouvelles. Dépenses en capital des services militaires

Texte de l'article. - 1. Il est ouvert au ministre de la Défense pour 1990, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Equipement »	115 451 000 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	549 000 000 F
Total	116 000 000 000 F

II. - Il est ouvert au ministre de la Défense pour 1990, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Equipement »	29 166 785 000 F
Titre V « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	358 448 000 F
Total	29 525 233 000 F

Exposé des motifs. - La comparaison par titre des autorisations de programme et des crédits de paiement prévus pour 1990, au titre des dépenses militaires en capital avec les autorisations de programme et les crédits de paiement accordés en 1989 figure au tableau VII annexé à l'exposé des motifs du présent projet de loi.

Les justifications détaillées par chapitre sont présentées dans l'annexe « Services votés - Mesures nouvelles » établie au titre des dépenses en capital du budget de la Défense.

ANNEXE I

Mouvements de crédits en 1989 (hors loi de finances rectificative)

Les mouvements de crédits au cours de la gestion 1989, synthétisés dans les tableaux ci-joints appellent les commentaires suivants :

TITRE III

- Les *décrets d'avance*, d'un montant total de 318 millions de francs ont permis les ajustements de rémunérations sur les cinq sections ;

- la *répartition de crédits* interministériels a concerné le financement de mesures sociales (reconversion des personnels militaires, réinsertion dans la vie civile des appelés et engagés, notamment) et (section Gendarmerie) la lutte contre la toxicomanie ;

- les *transferts* en provenance du ministère de la Défense sont allés principalement (69 millions de francs de la section Marine) au Commissariat à l'Énergie Atomique (C.E.A.).

Un transfert de 108,9 millions de francs, provenant du ministère de l'Intérieur a abondé les crédits de la section Air au titre de l'entretien des aéronefs de la sécurité civile.

TITRE V

- *Transferts* :

L'essentiel des crédits transférés (7 672,9 millions de francs de la section commune de 402,1 millions de francs sur la section Marine) est allé au C.E.A.

Les transferts apparaissant à la section Terre (- 2,9 millions de francs) représentent le solde de transferts de sens contraire, essentiellement :

. un transfert vers le ministère de la Culture pour l'entretien des monuments historiques (Invalides) d'un montant de 20 millions de francs ;

. un transfert provenant de l'Éducation nationale d'un montant de 12 millions de francs (environnement scolaire consécutif à la création de la brigade franco-allemande).

La section Air a reçu un transfert de 2 126 millions de francs provenant de l'Aviation civile (études et essais effectués par la Direction des constructions aéronautiques).

- *Répartition de crédits interministériels* :

Il s'agit soit de crédits du Secrétariat général de la défense nationale répartis au titre des programmes civils de Défense, soit (section Gendarmerie) de crédits provenant du ministère de l'Intérieur et concernant la lutte contre la toxicomanie (équipements divers).

- *Annulations*

Les annulations d'un montant total de 1 146 millions de francs ont porté sur des crédits de paiement et pour un montant de 1 100 millions de francs sur des autorisations de programme qui avaient été préalablement « gelés ».

**BUDGET DEFENSE 1989
MOUVEMENTS DE CREDITS AU COURS DE LA GESTION**

TITRE III

(En millions de francs)

Nature des mouvements	Commune	Air	Terre	Marine	Gendarmerie	Total
Transferts	- 7,931	108,940	-	- 69,740	-	31,219
Répartition de crédits.	20,608	-	0,500	0,560	2,660	24,328
Décrets d'avance	47,890	45,180	73,600	33,130	118,230	318,030
Annulations	-	-	0,054	-	-	- 0,054
TOTAL.....	60,517	154,120	74,046	- 36,050	120,890	373,523

**BUDGET DEFENSE 1989
MOUVEMENTS DE CREDITS AU COURS DE LA GESTION**

TITRE V

(En millions de francs)

Nature des mouvements	Commune	Air	Terre	Marine	Gendarmerie	Total
Transferts	- 7 672,972	2 126,110	- 2,910	- 402,130	-	- 5 951,902
Répartition de crédits.	8,801	1,33	-	1,377	6,840	40,788
Annulations	- 393,000	- 403,000	- 230,000	- 120,000	-	- 1 146,000
TOTAL.....	- 8 057,171	1 746,890	- 232,910	- 520,753	6,840	- 7 057,114

ANNEXE 2

CREDITS D'EQUIPEMENTS REPARTIS SELON LES CLASSES DE COUT DU BUDGET DE PROGRAMME

(En millions de francs)

	Budget de 1989	Projet de budget pour 1990	Evolution
Section commune.			
Etudes	14 151,7	15 264,2	+ 7,9
Fabrications	6 187,2	6 484,8	+ 4,8
Entretien programmé des matériels ..	2 806	2 850,2	+ 1,6
Infrastructure	3 609,1	3 015,8	- 16,4
Total	26 754	27 615	+ 3,2
Section Alr.			
Etudes	5 005	6 015	+ 20,2
Fabrications	14 014	13 809	- 1,5
Entretiens programmé des matériels .	3 062	3 148	+ 2,8
Entretien programmé des personnels .	480	501	- 0,9
Infrastructure	1 577	1 563	- 0,9
Total	24 138	25 036	+ 3,7
Section Forces terrestres.			
Etudes	3 497,2	4 140,7	+ 18,4
Fabrications	14 138,1	13 205,1	- 6,6
Entretien programmé des matériels ..	2 452	2 743,3	+ 11,9
Entretien programmé des personnels .	1 191	1 257,7	+ 5,6
Infrastructure	1 408,7	2 135,2	+ 51,6
Total	22 687	23 482	+ 3,5
Section Marine.			
Etudes	4 705	5 318	+ 13
Fabrications	13 456	14 342	+ 6,6
Entretien programmé des matériels ..	2 745	2 697	- 1,7
Entretien programmé des personnels .	223	222	- 0,4
Infrastructure	1 443	1 455	+ 0,8
Total	22 572	24 034	+ 6,5
Section Gendarmerie.			
Fabrications	833,6	943,7	+ 13,2
Entretien programmé des personnels .	165,4	101,3	- 38,8
Infrastructure	850	888	+ 4,5
Total	1 849	1 933	+ 4,5

Au cours de sa réunion du 16 novembre 1989 la commission des Finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget de la Défense (Titre V - dépenses en capital) pour 1990.